

Courrier scientifique hors série
« 1851, un soulèvement pour la République »

Sommaire

Préface de Paul Corbier , président de la commission culture du Parc naturel régional du Verdon.....	4
Préface de Colette Chauvin , présidente de l'association 1851 pour la mémoire des Résistances républicaines.....	5
Introduction - Décembre 1851 : une insurrection pour la République de Jean-Marie Guillon, professeur d'histoire contemporaine, Université de Provence, directeur de l'UMR TELEMME.....	7
Les actes du colloque « La Résistance républicaine de 1851 en Provence : origines et prolongements »	9
Insurrection, révolution, action légale. Les républicains et la conception de l'action politique 1830-1851 de Raymond Huard, professeur émérite d'histoire contemporaine à l'Université Paul Valéry de Montpellier	11
La résistance républicaine de 1851 dans le Verdon de Frédéric Negrel, enseignant d'histoire-géographie au collège Henri Nans, à Aups, et membre du conseil d'administration de l'association 1851 pour la mémoire des Résistances républicaines.....	27
De 1851 à 2012, invention et remises en question d'une tradition républicaine de Jean-Marie Guillon.....	37
Autres collaborations	55
Les Riézois dans l'insurrection de décembre 1851 de Maxime Amiel, membre du conseil d'administration de l'association Les amis du vieux Riez.....	57
Guide des sources de l'insurrection de 1851 dans les Basses-Alpes De Jean-Christophe Labadie, directeur des archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence	63
1851 : un anniversaire qui a inspiré les jeunes. Initiative du Conseil général des jeunes des Alpes-de-Haute-Provence.....	73
Remerciements	77

Préface

Parc naturel régional du Verdon

La commission culture du Parc naturel régional du Verdon a souhaité inscrire la commémoration du soulèvement de défense de la République de 1851 dans le cadre du projet culturel du Parc. Ces événements avaient débordé le cadre géographique du territoire du Parc, mais l'ont touché à des titres divers et marqué nos territoires. Commémorer, c'est rappeler ce qui s'est passé, c'est comprendre les motifs de cette action, c'est s'interroger pour savoir ce qui, aujourd'hui, demeure, c'est s'approprier un événement comme élément de notre patrimoine culturel.

De multiples manifestations, pièces de théâtre, lectures d'archives, conférences, ont été mises en place pour cette commémoration dans de nombreuses communes du Parc. Pour clore ce cycle, un colloque s'est tenu à Ginasservis en décembre 2011 avec l'aide de l'association 1851 pour la mémoire des Résistances républicaines, des élus locaux, en particulier de leur maire. C'est un excellent exemple de la politique du Parc qui consiste à aider des acteurs issus de milieux divers à se regrouper pour créer un événement porteur de sens.

Cet ouvrage a permis d'analyser les faits, de faire le point des sources bas-alpines, d'insister sur les conséquences encore actuelles de ce mouvement populaire et spontané. Les communications de ce colloque sont publiées dans ce recueil du courrier du conseil scientifique, mises à la disposition du public.

Le travail accompli est le fruit de très nombreux bénévoles des associations et des archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence et du Var ; au nom du président du Parc, Bernard Clap, et des membres de la commission culture, je souhaite leur adresser des remerciements chaleureux.



Paul Corbier
Président de la commission culture

Préface

Association 1851 pour la mémoire des Résistances républicaines

Le Parc naturel du Verdon a souhaité apporter un éclairage sur le fait historique ancré dans son aire géographique à l'occasion du 160^e anniversaire du soulèvement contre le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte. Cette initiative originale a généré une multitude d'événements. D'une réunion des associations et collectivités concernées par cet événement, dès 2010 à Castellane, où l'association 1851 pour la mémoire des Résistances républicaines fut partie prenante sur le champ, jusqu'à l'impression de cet ouvrage, nous avons parcouru ensemble des terres riches d'Histoire, à travers le combat de ces hommes en marche pour défendre la République, la « Bonne ».

Du Haut-Verdon à Ginasservis, les Alpes-de-Haute-Provence et le Var ont partagé cette aventure au cours de nombreuses actions mémorielles locales très diverses.

L'association 1851, maintes fois sollicitée, tient à remercier les autres associations, la population et les élus qui ont participé à cette fresque vivante au long de l'année 2011.

La coordination et le travail en équipe avec la mission culturelle du Parc ont fonctionné pleinement, relayés par la presse, la radio, la télévision régionale et l'affichage.

La contribution permanente et généreuse de nos historiens jusqu'aux communications de la journée commémorative, le 10 décembre 2011, est gratifiée à travers cette publication.

C'est l'expression utile sur cette longue route qu'impose la transmission de la mémoire.



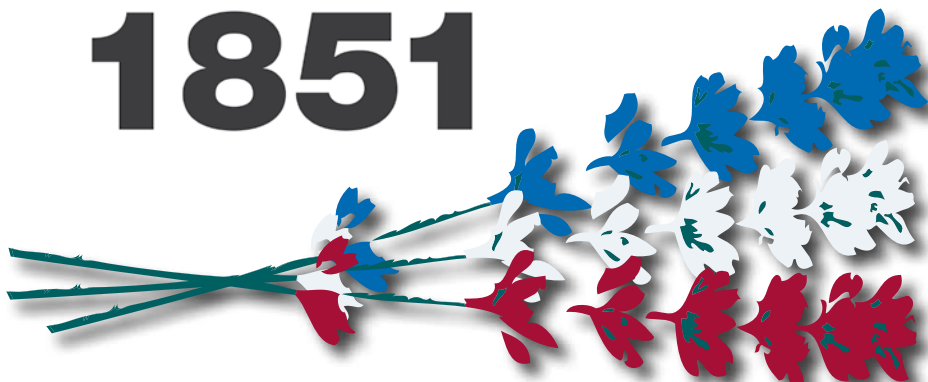
association 1851
pour la mémoire
des Résistances républicaines

Colette Chauvin
Présidente

Introduction

Décembre 1851 : une insurrection pour la République

1851



Le 2 décembre 1851, Louis-Napoléon Bonaparte, élu président de la République deux ans auparavant, s'empare de la totalité du pouvoir. La Constitution lui interdisait de se représenter aux élections qui devaient avoir lieu en 1852. Il dissout la Constitution !

Or, devant ce coup d'État, le pays réagit peu. Paris, d'où est partie la révolution de 1848 qui a mis en place la République, ne bouge guère. Les chefs de l'opposition sont arrêtés ou s'exilent. Les seules réactions importantes se produisent en Bourgogne et surtout dans le Midi, principalement en Provence et sur ses marges. C'est l'originalité de ce mouvement atypique, c'est aussi pourquoi cette révolte – provinciale, méridionale, rurale – est si largement méconnue, bien qu'elle soit la plus importante du XIX^e siècle, avec la Commune de Paris. Son autre originalité, c'est ce pour quoi elle a lieu : ces paysans, ces artisans, ces bourgeois, ces villageois, dont le français n'est pas la langue première, prennent les armes pour défendre la loi !

Le peuple démocrate attend en effet les élections de 1852 pour qu'enfin la « Belle » – la vraie République – triomphe. Majoritaire dans la plus grande partie de la Provence, mais minoritaire ailleurs, il est en butte à la répression de la Sainte-Alliance du « parti de l'Ordre » – bonapartiste, monarchiste, clérical – qui a emprisonné ses leaders, dissous les municipalités « rouges », fermé les chambrées mal pensantes. Pour résister, tout un maillage de sociétés secrètes a été tissé jusque dans les moindres villages par les militants du parti avancé. Ils ont pour emblème, la *farigoule* (le thym), symbole hérité de la période révolutionnaire et dont on attend qu'il « refleurisse ». Aussi, révoltés par le coup d'État, ils se mobilisent là où le rapport de force le permet. Mais, dans les grandes villes, la présence militaire est dissuasive et les arrestations décapitent dès le 4 décembre le camp démocrate.

En revanche, dans le Var intérieur, les Basses-Alpes, une partie du Vaucluse et de la Drôme, le nord des Bouches-du-

Rhône, les républicains, dans une atmosphère de fête, prennent le pouvoir, réinstallent les maires évincés, mettent sur pied une sorte de garde nationale. Des colonnes, organisées par communes, marchent sur les sous-préfectures et les préfectures. Orange, Forcalquier, Brignoles, Sisteron, Apt, puis Castellane et Barcelonnette sont contrôlées. La colonne des Basses-Alpes, sous la conduite d'un entraîneur d'hommes remarquable, Ailhaud de Volx, un garde des Eaux et Forêts révoqué pour ses idées, parvient à entrer dans Digne et à installer un comité départemental de résistance qui proclame : « *Citoyens, quand le peuple se lève, ce n'est pas la jacquerie qui s'organise, c'est l'Ordre et la Liberté qui réapparaissent* ».

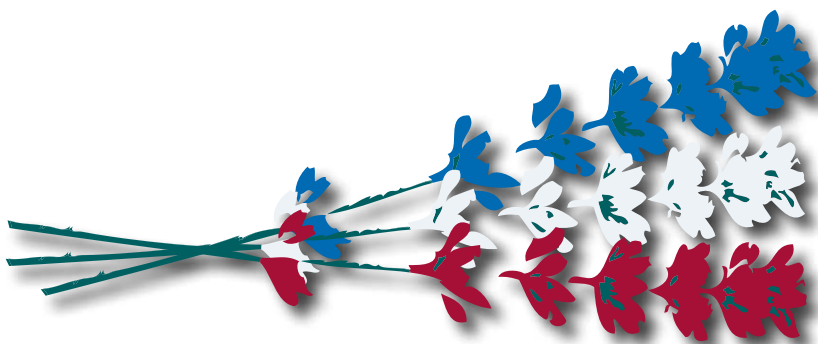
Mais l'illusion du succès dure peu. Zola s'en fera l'interprète dans *La Fortune des Rougon* en décrivant avec sympathie les insurgés : « *Grisés par l'enthousiasme du soulèvement général qu'ils rêvaient, ils croyaient que la France les suivait... Ils auraient saisi et fusillé comme traître qui-conque leur aurait dit à cette heure que seuls ils avaient le courage du devoir, tandis que le reste du pays, écrasé de terreur, se laissait lâchement garrotter* ». Se sachant isolés, les républicains bas-alpins se dispersent, après avoir stoppé les troupes dépêchées de Marseille le 9 décembre, aux Mées. Le lendemain, démoralisée, la colonne du Var, qui s'apprêtait à les rejoindre, sans avoir pu entrer à Draguignan, la préfecture d'alors, est taillée en pièces à Aups par les soldats venus de Toulon. La colonne du Vaucluse, plus réduite, n'ayant pu marcher sur Avignon, s'est dissoute. La Drôme insurgée a été vaincue les 6 et 7

autour de Crest. Mais le comité de salut public de Barcelonnette ne laissera la ville à l'armée que le 15 décembre.

Les jours suivants, la chasse à l'homme se déchaîne contre les rescapés qui tentent de retourner chez eux ou de se réfugier dans le comté de Nice, alors piémontais. Au total, plusieurs dizaines d'insurgés ont été tués. Des rafles monstres sont organisées. Plus de 3 000 Varois, près de 1 700 Bas-Alpins, des centaines de Vauclusiens, de Drômois et de militants des Bouches-du-Rhône sont arrêtés qu'ils aient participé ou non au mouvement, surtout s'ils sont considérés comme des « meneurs ». Entassés dans des prisons improvisées, ils attendent que les commissions mixtes statuent sur leur sort (libérations, emprisonnements, déportations en Afrique du Nord ou à Cayenne, etc.). Dans la rudesse de l'hiver, le désarroi et la peur règnent dans les villages. Une chape de plomb tombe sur ce Sud-Est qui reste à apprivoiser pour ceux qui considèrent l'insurrection comme une jacquerie de paysans attardés. Pourtant, le soulèvement de décembre est un événement fondateur. C'est sur lui que s'établit la tradition républicaine, qui est une autre facette de l'identité provençale, qui va marquer longtemps son histoire et dont les ferments n'ont pas tous disparu aujourd'hui.

Jean-Marie Guillon

Association 1851 pour la mémoire des
Résistances républicaines
Université de Provence
(texte extrait de la postface du livre
L'homme semence aux éditions Parole)



Les actes du colloque

*La Résistance républicaine
de 1851 en Provence :
origines et prolongements*



Inauguration de la traverse des insurgés de 1851 à Ginasservis, plaque inaugurée le samedi 10 décembre 2011 à l'occasion du colloque. Audrey Zorzan, Parc naturel régional du Verdon.

Insurrection, révolution, action légale.

Les républicains et la conception de l'action politique

1830-1851

Raymond Huard

Le mouvement insurrectionnel de décembre 1851 ne peut être complètement compris sans tenir compte de la réflexion entreprise par les républicains depuis 1830, sur les moyens d'agir face à un gouvernement qui leur semble méconnaître les droits du peuple. Cette réflexion évolue au cours du temps en fonction de la situation politique. L'objet de cette communication est justement de retracer les étapes principales de cette évolution des lendemains de la révolution de 1830 jusqu'à la fin de la Seconde République. On tentera en conclusion de confronter ces réflexions du XIX^e siècle à des situations plus contemporaines.

On minimise trop souvent l'intérêt de la réflexion théorique des républicains français du premier XIX^e siècle. Claude Nicolet avait signalé cette vaste lacune de l'héritage historique français dans son ouvrage sur *L'idée républicaine en France* où il ne consacre d'ailleurs que deux pages et demie à la théorie républicaine entre 1815 et 1851¹. S'il considérait à juste titre que les interrogations des républicains de cette époque portent essentiellement sur la place respective que doivent occuper dans la stratégie républicaine, « l'action directe révolutionnaire » et le suffrage universel, il n'allait guère au-delà. Or les textes ne manquent pas pour décrire de façon plus approfondie comment s'articulent dans la pensée républicaine ces « deux méthodes »² pour reprendre un terme employé par les socialistes beaucoup plus tard.

Pourquoi cette réflexion a-t-elle été occultée ? Les penseurs républicains de la Monarchie de Juillet, quand ils n'ont pas disparu prématurément comme Godefroy Cavaignac, ont partagé la disgrâce imméritée des quarante-huitards. Plus tard, ils ont été éclipsés par les fondateurs de la Troisième République, Gambetta ou Jules Ferry. Leurs œuvres, non rééditées, dispersées dans des brochures peu accessibles, sont tombées dans l'oubli. Ajoutons que pour nuancées qu'elles soient, leurs idées pouvaient paraître trop révolutionnaires pour les républicains assagis des années 1880.

Cette réflexion républicaine, riche, nuancée, on s'efforcera de la restituer en trois moments. Le premier sera consacré à la théorie républicaine de la révolution au début de la Monarchie de Juillet. On verra

1. Claude Nicolet, *L'idée républicaine en France*, Paris, 1982, p. 135-137.

2. C'est sous cette expression qu'on a résumé le célèbre débat entre Guesde et Jaurès sur les voies de la révolution sociale tenu à Lille en 1899.

ensuite les infléchissements que ce corps d'idées subit du fait des événements politiques à partir de 1840. On tentera enfin de montrer comment l'introduction du suffrage universel à partir de février 1848 a forcé les républicains à réadapter leur idéologie et leur comportement pratique et à s'interroger sur les nouvelles conditions d'une action révolutionnaire.

I. L'insurrection légitimée comme instrument privilégié de la « force révolutionnaire » (1833-1834)



Godefroy Cavaignac 1801-1845.

Illustration extraite de l'ouvrage de Louis Blanc, *Histoire de Dix ans*, Paris Jeanmairie, 1882, p.117.

En 1833 et 1834 paraissent à Paris, sous la direction de Godefroy Cavaignac, fils d'un conventionnel régicide banni en 1816,

une série de trois volumes ayant pour titre *Paris révolutionnaire*³. Les leaders les plus notables du parti républicain, Armand Marrast, Ulysse Trélat, Henri Bonnias, comme le tout jeune Henri Martin, futur historien quasi officiel de la Troisième République, participent à sa rédaction. L'ouvrage est précédé d'une longue introduction de Godefroy Cavaignac, intitulée « La force révolutionnaire »⁴, qui constitue une véritable philosophie républicaine de la révolution. À cette date, malgré l'échec de l'insurrection de juin 1832, les républicains n'ont pas encore renoncé à conquérir, éventuellement par la force, ce pouvoir dont les orléanistes les ont frustrés en 1830. Leurs espoirs expliquent le caractère résolument offensif des propos de Godefroy Cavaignac. Mais ce texte est loin d'être seulement un écrit de circonstance. Son intérêt théorique va bien au-delà.

Résumons-en les principaux moments :

La « force révolutionnaire », force motrice des sociétés humaines, comprend, d'après Godefroy Cavaignac, « tous les moyens de progrès »⁵, qu'ils soient lents et continus ou brusques et révolutionnaires. Elle s'exerce donc en permanence, mais ses effets sont naturellement beaucoup plus décisifs en période de révolution qu'en tout autre moment. Quelle est son origine ? « La réaction de l'homme contre le mal, par son intelligence, sa vertu, son activité », car l'uni-

3. *Paris révolutionnaire*, Paris, Guillaumin, 1833, t. 1, LXXXIV- 362 p.; t. 2, 494 p.; t. 3, 453 p.

4. *Paris révolutionnaire*, op. cit. t. I., p. I- LXXXIV. Georges Weill consacre 16 lignes à cet écrit dans son *Histoire du parti républicain en France*, réédit., Genève, 1980. Il en donne un résumé succinct, mais exact. Pour lui, Godefroy Cavaignac « n'était pas un grand esprit » (p. 39). Il nous semble pourtant qu'il y a, dans *La Force révolutionnaire*, un effort assez original de réflexion parce que ce texte ne porte pas comme habituellement à l'époque, sur le contenu d'un régime républicain, mais sur le processus historique qui peut y conduire.

5. *Paris révolutionnaire*, p. LXVII. (Pour introduire les citations de ce texte qui suivront, on utilisera seulement P. R.)

vers « marche sous l'aiguillon du mal », ce qui explique que « son pas ne saurait être tranquille »⁶. Si elle a été toujours présente, ce qui a changé avec le XVIII^e siècle, c'est que la perfectibilité de l'homme a été reconnue. Celle-ci était mise en sommeil sous l'Antiquité qui croyait à un âge d'or définitivement perdu, et ensuite au temps du christianisme, puisque celui-ci faisait de l'homme un être déchu et prônait une obéissance absolue.

Avec l'affirmation de « la doctrine du progrès », la perfectibilité humaine a eu le champ libre, et les conséquences en sont considérables :

« De la doctrine du progrès (...) est découlé ce grand principe qui fait à l'homme, non pas un droit, mais un devoir de renverser par l'intelligence et la force, tout ce qui s'oppose à sa perfectibilité. Ce devoir a été proclamé le plus saint de tous, c'est-à-dire le plus vrai, car il est à la fois moral, activant et utile. »⁷.

Sans doute la doctrine du progrès n'est qu'une « règle d'approximation »⁸ et ne saurait donner naissance à aucun fatalisme. Si le progrès n'est qu'une « conséquence possible »⁹, l'intervention de l'homme est donc indispensable. Reste à savoir quel est le but du progrès, quels en sont les moyens. Pour Godefroy Cavaignac, le but du progrès est « l'égalité absolue »¹⁰, dont il ne précise cependant pas le contenu. Il admet qu'elle entraîne des limitations de la liberté, mais sans détruire celle-ci. Quant aux moyens du progrès, ils sont très divers puisqu'ils comprennent à la fois des instruments propres à répondre aux besoins matériels, comme la « science industrielle » et l'association, mais aussi des sentiments moraux dont la « force révolutionnaire »

est l'expression. De façon significative, Godefroy Cavaignac donne la priorité au sentiment moral sur les besoins, car il est la cause la plus énergique et la plus généreuse de la réaction humaine, alors que les besoins ont moins de portée et reposent sur un sentiment égoïste :

« Augmentez les droits d'octroi à Paris, il y aura des murmures, des pétitions. Faites promener par un de vos sergents un drapeau tricolore par les rues dans la boue et vous verrez si c'est surtout la faim qui émeut les entrailles du peuple. »¹¹.

Ce qui meut les hommes, c'est la haine du mal moral comme du mal physique. Elle les incite à améliorer leur sort matériel comme à se révolter contre l'oppression. La force révolutionnaire est donc l'immense agent de transformation de l'univers et elle agit comme la nature, à la fois par une action lente et par « d'irrésistibles explosions ». Comme celle-ci, elle connaît « une énorme déperdition dans ses efforts et ses résultats. »¹², elle est freinée par des obstacles, elle traverse de pénibles intermittences, mais elle se rattrape en période de révolution et l'on touche alors à l'essentiel :

« Les révolutions, c'est la ressource de l'humanité, son expiation, sa revanche, pareilles qu'elles sont à ce terrible déluge par lequel Dieu montra, suivant la Bible, qu'il se repentait d'avoir permis le crime et qu'il voulait le punir et rendre à une race meilleure une terre purifiée et fécondée par

6. *P. R.*, p. VIII.

7. *P. R.*, p. XIV.

8. *P. R.*, p. XIX.

9. *P. R.*, p. 21.

10. *P. R.*, p. 15.

11. *P. R.*, p. XXVI.

12. *P. R.*, p. LXXII.

les eaux (...). L'homme prend alors hardiment la place d'une Providence qui semble avoir abdiqué. »¹³

Il n'y a point de révolution sans une lente préparation des esprits et des cœurs, mais il n'y en a pas non plus « sans la force, la guerre, sans la précocité et l'initiative des minorités, sans la haine des oppresseurs ». « Si le droit mine l'usurpation par la puissance morale, c'est par l'effort matériel qu'il la jette à bas »¹⁴. Cet effort matériel, c'est l'insurrection qui l'incarne :

« Insurrection, révolution : avoir proclamé celle-là (la révolution R. H.), le plus saint des devoirs, c'est la gloire de notre âge ; avoir pratiqué celle-ci (l'insurrection) de telle sorte qu'il n'en faut plus qu'une peut-être pour réaliser la première, c'est la gloire de notre nation »¹⁵.

Remarquons que Godefroy Cavaignac n'emploie pas le mot « violence », car il n'y a violence pour lui que de la part du pouvoir oppresseur alors que la réaction de l'humanité opprimée n'est que réparation ou châtement justifié. Tout ce texte est donc en fin de compte un hymne aux révolutions : « Le danger n'est pas qu'elles soient trop promptes, fréquentes, radicales (...). On en rabat toujours assez. »¹⁶.

« Dieu ne placerait à sa droite que les temps de révolution. C'est en eux seulement qu'il reconnaîtrait ce qu'il a mis de courage et de justice dans le cœur de l'homme. »¹⁷

Ayant adopté cette position radicale, Godefroy Cavaignac est conduit à argumenter de façon serrée contre trois objections prévisibles. Ne vaudrait-il pas mieux attendre un triomphe pacifique, fruit de l'action d'une majorité ? Ce serait renoncer au progrès, car les masses sont trop faciles

à tromper, trop résignées. La tyrannie pourrait être « éternée », mais non « corrigée ». « Il faut la tuer. »¹⁸. Ne risque-t-on pas alors des troubles, des destructions inutiles, voire dangereuses ? Certes les révolutions entraînent des maux inévitables, mais ils sont compensés avec profit par des bienfaits : « Créer en détruisant, la nature ne fait pas autre chose. Plus de biens que de maux, selon les optimistes mêmes, Dieu ne fait que cela »¹⁹. Enfin n'assistera-t-on pas à des initiatives illégitimes de minorités actives, au triomphe d'hommes ambitieux ou avides ? Non, « les minorités anticipent toujours. Les partis sont les précurseurs des masses. »²⁰. Une révolution qui ne serait pas soutenue par les masses serait donc à la fois impossible et immorale. Sans la masse, la force révolutionnaire ne peut pas se déployer pleinement.

Cette vision très ample de la force révolutionnaire puise ses sources dans la tradition chrétienne, réinterprétée cependant dans un sens démocratique. Le mal est bien présent sur terre, mais il suscite une réaction de l'homme. La force révolutionnaire est une sorte de Providence. Godefroy Cavaignac s'inspire aussi de la théorie du progrès de Condorcet. Il ne cache pas d'autre part qu'il théorise à partir du cas français, car son modèle principal en fin de compte, c'est la Révolution française²¹.

13. *P. R.*, p. LXXIII.

14. *P. R.*, p. LXXVIII.

15. *P. R.*, p. LXXXIII.

16. *P. R.*, p. LXXXI.

17. *P. R.*, p. LXXVII.

18. *P. R.*, p. LXXXII.

19. *Ibid.*

20. *P. R.*, p. LXXIX.

21. L'on peut penser que pour Godefroy Cavaignac, la journée du 10 août, insurrection majoritaire et fondatrice, est particulièrement exemplaire de l'insurrection telle qu'il la conçoit.



Drapeau républicain subversif de 1817, probablement similaire à celui utilisé par les insurgés de 1851. Archives départementales du Var 5U2/4 crédit photographique : Joël Levillain.

Paris qui offre mille canaux au déploiement des idées et des énergies, est « le meilleur emblème comme le meilleur agent de la force révolutionnaire. »²². Celle-ci s'est encore déployée en 1830, mais sans aboutir tout à fait.

On pourra remarquer qu'à cette date, les ressemblances entre les conceptions de Godefroy Cavaignac et celles de Blanqui sont assez fortes, bien que chez le premier, la conscience de l'inégalité sociale soit moins explicite et que celle-ci ne soit pas le moteur essentiel de la révolution. On peut s'étonner aussi que Godefroy Cavaignac reste indifférent aux instruments concrets de la préparation révolutionnaire et semble se contenter de l'espoir placé dans la force de frappe permanente que représente Paris. Rien sur le rôle que pourraient jouer les associations politiques alors qu'elles ont fleuri au lendemain de 1830. La presse suffirait-elle

à animer le débat politique et mobiliser l'opinion publique ? Rien non plus sur l'« après-révolution ».

II. La philosophie de la révolution du parti républicain dans les années 1840

L'idéologie républicaine du début de la Monarchie de Juillet ne pouvait manquer d'être infléchi par les développements de la vie politique à partir de 1835, par le raidissement du régime de Juillet, l'échec des insurrections de 1834 et du coup de force manqué de Blanqui en 1839. L'examen du *Dictionnaire politique*²³ de Garnier-Pagès et Pagnerre qui paraît au début des années

22. *P. R.*, p. LXXII.

23. *Dictionnaire politique*, Paris, 1842, XXIV-944 p. Les articles que nous avons utilisés sont cités en note.

1840, fait apparaître un affinement et en même temps un assagissement de la pensée républicaine, même si les principes fondamentaux restent les mêmes. Les nombreux auteurs du *Dictionnaire politique* qui traitent de la question de l'État, des mouvements politiques, des révolutions, Courcelle-Seneuil, Eugène Duclerc, Barthélémy Haureau, Armand Marrast, Eugène Pagnerre, Anselme Petetin, Elias Regnault²⁴, manifestent une grande unité de vue à quelques nuances près. Il nous a donc paru possible de synthétiser, à partir de leurs contributions, la philosophie de la révolution du parti républicain pendant ces années.

Pour les auteurs du *Dictionnaire*, l'insurrection comme la révolution ne peuvent avoir pour origine qu'une violence injustifiée exercée par le pouvoir sur le corps social. Les gouvernements tendent par nature à abuser de leurs « principes » ou de leur « objet ». Le Premier Empire a péri de l'abus de gloire et de conquête, la

Restauration d'avoir voulu rétablir l'absolutisme. La Monarchie de Juillet asservit une majorité déshéritée de ses droits²⁵. L'abus fondamental est « la violation de l'égalité »²⁶. D'autres aspects de cette violence d'État interviennent. Le pouvoir en difficulté est toujours tenté de recourir à des coups d'État. Ce fut le cas de la part de Charles X en juillet 1830. En 1832, la menace en planait. Les lois sur la presse et les associations de 1834 et 1835 ont supprimé « la discussion des principes politiques »²⁷, autre forme de coup d'État. C'est pourquoi seul un gouvernement fondé sur la souveraineté du peuple et le suffrage universel peut échapper à cette « loi fatale. »²⁸.

Constatons donc qu'à nouveau pour les républicains, la violence vient avant tout du pouvoir, mais elle engendre à son tour inévitablement des réactions qui font appel à la force. Le recours à l'insurrection s'impose d'abord pour résister à un coup d'État, puisque les citoyens sont de ce fait en état de « légitime défense »²⁹ et qu'alors

24. Donnons ici quelques indications sur des auteurs peu connus. Eugène **Duclerc** (1812-1888), correcteur d'imprimerie, puis journaliste, collabora à la *Revue du Progrès*, puis tint la chronique économique du *National*. Sous-secrétaire d'État aux finances en 1848, il est élu représentant des Landes, siège à la gauche de la Constituante, puis rentre dans la vie privée. Il revient à la vie politique en 1871, comme représentant des Basses-Pyrénées, puis sénateur inamovible, et même président du Conseil du 7 août 1882 au 28 janvier 1883. Barthélémy **Haureau**, né en 1812, écrit à 20 ans, *La Montagne*, recueil de biographies de révolutionnaires. Collaborateur de nombreux journaux républicains, il devient rédacteur du *Courrier de la Sarthe* en 1838. En 1848, il est élu à la Constituante lors d'une élection partielle, mais n'est pas réélu à la Législative. Conservateur des manuscrits à la Bibliothèque nationale, il perd sa place lors du Coup d'État. Il publie de très nombreux articles et travaux érudits, et devient en 1861, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. Eugène **Pagnerre** (1805-1854), clerc de notaire, puis libraire-éditeur, combat sur les barricades en 1830, puis est membre des sociétés républicaines créées après 1830. Il anime l'opposition républicaine sous la Monarchie de Juillet, est nommé, en mars 1848, secrétaire du gouvernement provisoire, puis directeur du Comptoir national d'escompte. Élu représentant de la Seine en avril 1848, il n'est pas réélu à la Législative. Il revient à son activité de libraire et meurt en 1854. Anselme **Petetin** fut journaliste républicain à Lyon au début de la Monarchie de Juillet, puis rédacteur en chef du *Précurseur*, journal républicain lyonnais. Elias **Regnault** (1801-1868), avocat à Paris, négligea le barreau pour écrire de nombreux ouvrages historiques, dont une *Histoire du gouvernement provisoire* (1849), et une *Histoire de Huit ans* (1840-1848, R. H.) prolongeant l'*Histoire de Dix ans* de Louis Blanc. Il fut chef de cabinet du ministre de l'Intérieur en 1848, mais vécut très difficilement après la chute de la deuxième République jusqu'à sa mort. 25. Article **Abus**, *Dictionnaire politique*, p.12 (on utilisera désormais l'abréviation *D. P.*).

26. *Ibid.* p. 11.

27. Pour cette citation et celle qui précède, voir l'article **Juste Milieu**, *D. P.*, p. 510-511.

28. Article **Abus**, cité, p. 12.

29. Article **Coup d'État**, *D. P.*, p. 293.

« tous les moyens de résistance sont permis à une nation (...) même les plus opposés à nos mœurs et à nos sentiments publics »³⁰. La révolution est légitime aussi « quand elle est provoquée par la longue résistance du pouvoir à une réforme impérieusement réclamée par la voix publique »³¹. Enfin et plus généralement, elle est inévitable quand une ancienne majorité devenue minorité « prolonge violemment l'exercice de droits qui ne sont plus dans la vérité sociale. »³². Les deux derniers cas de figure correspondaient assez bien à la situation de la Monarchie de Juillet dans les années 1840, époque où la revendication de la réforme électorale prend de l'ampleur.



La liberté, médaille pour la Pologne, médaillon de Pierre-Jean David d'Angers. Collection des musées d'Angers, MBA 846.3.9.

Eugène Duclerc ajoute, de façon plus novatrice, que les causes de révolution peuvent aussi être sociales, du fait de l'existence de masses déshéritées et nombreuses et du ressentiment d'hommes pauvres doués de facultés supérieures et qui sont écartés de la reconnaissance sociale par le système politique³³. Mais si dans l'état actuel des choses, l'insurrection reste une « nécessité

sociale »³⁴, il ne s'ensuit pas que les leaders républicains de cette époque l'envisagent, comme Godefroy Cavaignac vers 1833, de façon enthousiaste et presque lyrique. On en est bien loin au contraire. Elias Regnault y voit « un grand malheur »³⁵ et Eugène Duclerc souligne que si le triomphe des opprimés sur les oppresseurs est souhaitable, la lutte qui en résulte n'en traduit pas moins l'existence d'une maladie du corps politique à laquelle la santé serait bien préférable³⁶. Il appelle aussi à « modérer l'essor des espérances fougueuses »³⁷. Courcelle-Seneuil ajoute qu'il n'est pas aisé de définir l'oppression d'une manière claire, pratique et légale »³⁸, et Elias Regnault qu'« il est difficile de distinguer si un fait de violence est un fait de majorité ou de minorité »³⁹. Du même coup, les insurgés potentiels risquent de se tromper sur leur représentativité réelle et d'aboutir à un échec. Il peut arriver que la majorité, tout en approuvant l'objectif de l'insurrection récuse celle-ci comme moyen de parvenir à ce dernier. Même si les insurgés l'emportent, les minorités vaincues risquent de tenter de reprendre le pouvoir par les mêmes moyens, de susciter ainsi de nouveaux déchirements. De toutes ces réserves, on conclura que les républicains à cette date affirment le droit à l'insurrection bien plus comme un principe que comme une perspective pratique. Un point semble aussi accepté de façon unanime dans l'équipe du *Dictionnaire*

30. *Ibid.*

31. Article **Révolution**, *D. P.*, p. 846-847.

32. Article **Autorité**, *D. P.*, p. 127.

33. Article **Insurrection**, *D. P.*, p. 470.

34. Article **Autorité**, cité, p. 128.

35. *Ibid.*, p. 128.

36. Article **Parti**, *D. P.*, p. 690.

37. Article **Mouvement**, *D. P.*, p. 619.

38. Article **Oppression**, *D. P.*, p. 655.

39. Article **Autorité**, cité, p. 128.

politique, c'est le refus d'une dictature post-insurrectionnelle que préconisaient les plus radicaux, entre autres certains communistes de l'époque :

« Il n'y a pas de circonstance exceptionnelle où la voix des citoyens doit être étouffée ; il n'y a pas de moment même transitoire (souligné par nous R. H.) où la majorité n'ait le droit d'être consultée ; invoquer la violence, c'est avouer qu'on est en minorité, c'est se condamner soi-même en protestant contre le principe le plus sacré de la démocratie, le principe de la majorité. »⁴⁰.

Ces prises de position doivent être rattachées au fait que la revendication du suffrage universel ou du moins d'un suffrage très élargi avait fait de nets progrès, non seulement dans l'idéologie républicaine, mais aussi dans les milieux populaires. En outre, et c'est encore plus remarquable, même le triomphe légal d'une nouvelle majorité suscite chez certains des inquiétudes. Pour Anselme Petetin, « le grand nombre passera par une notion exagérée de son droit »⁴¹ avant de s'en faire une notion exacte. Il est donc à craindre que la nouvelle majorité n'abuse de sa puissance. Toutes ces réflexions montrent qu'une certaine inquiétude gagnait les leaders républicains de la petite et moyenne bourgeoisie devant une révolution qui ne pourrait être que largement populaire et ouvrière. Puisqu'ils n'admettent l'insurrection que comme un dernier recours qui ne viendrait pas d'eux-mêmes, mais du peuple légitimement révolté, sur quoi comptent donc les rédacteurs du *Dictionnaire politique* pour imposer les changements nécessaires ? Assurément pas sur l'organisation en sociétés secrètes. Certes, celles-ci, comme la Charbonnerie des années 1821-1822, ont eu autrefois le

mérite de réveiller un peuple léthargique et peuvent réclamer une part du succès de 1830, mais elles ont fait leur temps et, désormais, sont à la fois « subversives des vrais principes de la démocratie »⁴² et inefficaces, face à un gouvernement qui dispose, rappelle E. Duclerc, de « budgets énormes, d'armées innombrables, du télégraphe, de la poste et de la bande ubiquitaire des mouchards »⁴³.

Les expériences négatives de la Monarchie de Juillet ont donc contribué à disqualifier les sociétés secrètes dans le parti républicain.

Restait donc la lente conquête de l'opinion par la presse :

« La civilisation a conquis la liberté de la presse et du jour où cette première conquête aura produit ses conséquences, il est vraisemblable que nous n'aurons plus à gémir sur ces collisions douloureuses qui nous indignent encore et nous affligent à plusieurs siècles de distance (la Fronde, les guerres de religion ? R. H.) »⁴⁴.

Eugène Duclerc admet aussi qu'un « parti » cherche à communiquer, à se concerter, à s'entendre, mais à ciel ouvert. Il est le seul à évoquer en termes bien vagues d'ailleurs l'ébauche d'une organisation politique.

À l'exception de ceux, très minoritaires en nombre, qui croyaient toujours nécessaire l'organisation de conspirations contre le pouvoir, un Blanqui par exemple, les républicains des années 1840 avaient donc transposé sur le plan théorique leur politique pratique. Il fallait peser sur le pouvoir

40. Article **Dictature**, *D. P.*, p. 324.

41. Article **Sociétés secrètes**, *D. P.*, p. 889-891.

42. Article **Sociétés secrètes**, *D. P.*, p. 889-891.

43. Article **Conspiration**, *D. P.*, p. 272.

44. Article **Parti**, *D. P.*, p. 690.

pour obtenir des réformes qui, à leur tour, élargiraient les possibilités de transformations politiques. Ils jugeaient donc que les limitations apportées en 1834 et 1835 par la Monarchie de Juillet n'empêchaient pas tout progrès, que l'opinion était plus mûre et plus disposée à les soutenir. Peut-être mus par des préoccupations sociales, et ne voulant pas en tout cas renouveler la période jacobine de la Révolution, ils se méfiaient d'un bouleversement révolutionnaire dont les risques leur apparaissaient grands. Mais le refus obstiné de la réforme électorale, de la part de la Monarchie de Juillet dans les

années précédant 1848, aboutit à rendre la position des républicains délicate puisque leur stratégie apparaissait sans issue. Il est vrai que de ce fait, on retombait dans un des cas de figure évoqués plus haut, celui de la « longue résistance du pouvoir constitué à une réforme impérieusement réclamée par la voix publique », cas qui justifiait une révolution. On comprend mieux à cette lumière la réflexion de Garnier-Pagès lorsqu'en 1847, la réunion des groupes d'opposition décida d'organiser la campagne des banquets : « Ce que nous venons de décider – déclara-t-il – c'est une révolution. »⁴⁵.

III. Suffrage universel et insurrection à l'époque de la Seconde République



Allégorie du suffrage universel par la citoyenne Goldsmid. Extrait du livre *1848*, publié aux éditions Tel. Cette allégorie vise à montrer que le suffrage universel rapproche les différentes classes de la population, ouvriers, paysans et intellectuels à gauche, bourgeois ; clergé et militaires à droite. Au centre l'urne électorale et une corne d'abondance ainsi que les symboles des métiers. Au second plan, appuyé contre un arbre de la liberté, Ledru-Rollin, ministre de l'Intérieur en 1848, considéré comme l'organisateur de ce nouvel acquis démocratique.

45. Cité par Georges Weill, *Histoire du parti républicain en France*, op.cit., p. 202.

La révolution de 1848 et l'instauration du suffrage universel devaient amener les républicains à repenser leur stratégie, sans pour autant abandonner certaines idées fondamentales. Nous passerons un peu plus rapidement sur cet aspect plus connu, en nous contentant de marquer quelques inflexions décisives de la pensée républicaine pendant cette période.

La proclamation du suffrage universel par le gouvernement provisoire ne modifia pas en son fond la théorie républicaine, mais déplaça quelque peu l'axe de la réflexion. Un principe demeura immuable c'est que le suffrage universel devait « fermer l'ère des révolutions », puisque désormais aucune portion du peuple ne devait usurper le pouvoir souverain. Une image célèbre de l'époque montre un ouvrier abandonnant (avec quelque regret) le fusil, pour déposer un bulletin dans l'urne électorale⁴⁶. La restriction de l'action politique populaire, fort diversifiée, à une seule forme d'action légitime pouvait être ressentie aussi comme un appauvrissement, comme l'a montré Louis Hincker⁴⁷. Et d'ailleurs, la profusion des clubs, les manifestations montrèrent que ce dynamisme populaire continuait aussi de s'exercer par d'autres moyens. Il n'était pas évident non plus que la fraction la plus dynamique du peuple, qui avait fait les journées de février, acceptât que l'Assemblée élue par l'ensemble de la nation se révélât fort modérée, car

ceci risquait, comme le craignait Blanqui, d'amener « un retour au passé ». Les réactions ouvrières violentes qui suivirent le résultat des élections générales à Limoges, le 28 avril 1848, à Rouen les 27 et 28 avril⁴⁸ lorsque les ouvriers constatèrent l'échec de leurs candidats témoignèrent de la difficulté de cette conversion psychologique qui ne pouvait être immédiate. Ces réactions à chaud, impulsives, n'avaient encore qu'une signification limitée, mais la question : « comment alors agir de l'extérieur sur l'Assemblée ? » se posa assez vite avec une plus grande ampleur. Dès le 15 mai 1848, une manifestation très confuse de soutien à la Pologne dégénéra. L'Assemblée fut envahie, sa dissolution proclamée, et les insurgés tentèrent de former un gouvernement provisoire. Sans entrer dans le débat sur l'origine, en partie suspecte, de cette initiative, constatons qu'elle révéla surtout les divisions de la gauche avancée devant la réalité politique nouvelle, c'est-à-dire l'existence d'une Assemblée élue au suffrage universel, mais décevante dans sa composition pour les acteurs les plus déterminés des journées de février⁴⁹. Le problème restait posé. Si une grande partie des républicains ne voyaient pas d'autre solution que d'attendre que le pays mieux éclairé fasse des choix plus progressistes, d'autres cherchaient des solutions dans les précédents de la Révolution française. Tant la journée du 10 août 1792 qui avait permis

46. « Ça (le fusil R. H.), c'est pour l'ennemi du dehors, pour le dedans, voici comme l'on combat loyalement les adversaires (l'urne électorale R. H.). Gravure anonyme, Musée Carnavalet.

47. Sur cet aspect, voir Louis Hincker, *Citoyens-combattants à Paris 1848-1851*, Septentrion, 2008.

48. Cf. Marcel Boivin, *Le Mouvement ouvrier dans la région de Rouen, 1851-1876*, Rouen, 1889, t. I, p. 93 ; Alain Corbin, *Archaïsme et modernité en Limousin, 1845-1880*, Paris, 1975, t. I, p. 769 ; Louis Perouas, *Histoire de Limoges*, Toulouse, 1989, p. 193.

49. Voir sur cette journée, Maurice Agulhon, *1848 ou l'apprentissage de la République*, rééd. Paris, 1992, p. 74 et Henri Guillemin, *La première résurrection de la République*, Paris, 1967, p. 336.

la chute de la royauté, malgré la présence d'une Assemblée régulièrement élue, que les journées du 31 mai et 2 juin 1793 qui avaient abouti à l'élimination des Girondins de la Convention pouvaient servir de modèle. Marc Dufraisse, ami de George Sand, s'adressant à celle-ci le 14 août 1848 s'y référait explicitement, oubliant que la conjoncture, du fait de la guerre extérieure, était en 1793, toute différente de celle de 1848⁵⁰. La question se révéla encore plus cruciale au printemps 1849, avant et surtout après l'élection d'une assemblée conservatrice et monarchiste en mai. Dès le 15 février 1849, le journal *La Révolution démocratique et sociale* de Delescluze avait prévenu, à propos des prochaines élections : « Si nos espérances étaient trompées, nous en appellerions à une Convention ».



Spectacle *L'homme semence*,
Base'Art compagnie.

Cependant, c'est un autre cas de figure, relativement plus simple, qui apparut avec l'expédition de Rome qui, menée par la France, anéantit la République romaine en juin 1849. En effet, à cette occasion, les républicains pouvaient invoquer un fait beaucoup plus caractérisé, le viol de la constitution puisque celle-ci dans l'article V de son préambule précisait que la République française n'emploie jamais ses forces contre la liberté d'aucun peuple et que l'article 54 interdisait de déclencher aucune guerre sans le consentement de l'Assemblée nationale. Dans ce contexte, Ledru-Rollin, principal orateur de la gauche, demanda le 11 juin à l'Assemblée la mise en accusation du président et de ses ministres (qui fut refusée), proclama même que les républicains sauraient faire respecter la constitution « par tous les moyens, même par la force des armes »⁵¹. Les représentants républicains et plusieurs organisations politiques parisiennes appelèrent alors la population à manifester le 13 juin. Si les représentants voyaient dans la manifestation une simple protestation, les organisations parisiennes envisageaient vraiment un processus révolutionnaire, appelant à l'action la garde nationale, les ouvriers des ateliers et même le peuple entier⁵². À Lyon, le journal, *le Républicain*, paraît le 14 juin avec la dépêche suivante : « La Montagne s'est constituée en Convention ; l'arrestation du président et de ses ministres est décidée ». L'échec assez piteux du 13 juin eut de lourdes conséquences pour le parti républicain dont 30 députés furent déchus de leur mandat et dont les moyens d'action (journaux et clubs)

50. Lettre de Marc Dufraisse à G. Sand, 14 août 1848, citée dans *1848, Révolutions et mutations au XIX^e siècle*, n° 3, 1987, p. 26. Marc Dufraisse écrivait notamment : « N'y a-t-il pas de quoi enhardir les plus timides en leur montrant comment la minorité républicaine de 92 était moins de six mois après maîtresse de l'Assemblée, de la capitale, de la France ? »

51. Voir à ce sujet le récit de Marx (présent à Paris à cette date) dans *Les Luites de classes en France*, Éd. sociales, 1982, p. 153-159.

52. *Moniteur universel*, premier supplément au n° 290, du 17 octobre 1849, p. 3159.

furent encore plus étroitement réglementés. Il était clair que la mobilisation des masses à partir d'un viol présumé de la constitution était bien difficile et que la transposition mécanique des modèles de la Révolution française était illusoire. Les représentants républicains refluèrent donc vers une stratégie de conquête légale du pouvoir qu'ils exprimèrent à la veille des élections partielles de mars et avril 1850. Le 28 février, 135 représentants républicains, la Montagne pratiquement unanime, demandèrent aux électeurs de faire preuve de discipline électorale en laissant de côté « les cruelles nécessités » de la révolution :

« Tout aboutit à la juridiction souveraine du peuple, pacifiquement exercée. Les comices, voici son tribunal ; le scrutin, voilà l'urne de ses jugements, les suffrages librement exprimés, voilà son arrêt. »⁵³.

Cette tactique fut à nouveau prise à contre-pied lorsque les parlementaires, opérant à nouveau un viol manifeste de la constitution, votèrent la loi du 31 mai 1850 qui retirait le droit de vote à plus de trois millions d'électeurs. Instruits par l'exemple et malgré l'émotion bien réelle dans la population parisienne dont témoigne Martin Nadaud⁵⁴, les parlementaires préférèrent orienter la protestation vers une pétition de masse qui en quelques jours recueillit 500 000 signatures, mais n'empêcha pas le vote de la loi, la menace d'insurrection restant uniquement verbale⁵⁵.

À la veille du coup d'État de 1851, le mouvement républicain cherchait tou-

jours sa voie face à une Assemblée et à un Président dont la politique heurtait de front les attentes populaires.

Les républicains paraissent alors divisés entre trois tendances. Les exilés d'abord, Ledru-Rollin à leur tête qui avait fui en Angleterre, ne pouvaient espérer un déblocage de la situation que par un mouvement insurrectionnel et ils encourageaient l'organisation des républicains en sociétés secrètes qui se répandit rapidement surtout après la loi du 31 mai dans tout le Sud-Est de la France. L'objectif était bien de reconquérir le suffrage universel et la République, soit à l'occasion d'un coup d'État louis napoléonien de plus en plus prévisible, soit lors des élections présidentielles et législatives de 1852 qui devraient être accompagnées d'un grand mouvement populaire.

L'aile gauche de la Montagne parlementaire signataire d'une déclaration publiée le 15 août 1850 où l'on rencontrait Greppo et Faure du Rhône, Michel de Bourges, Madier de Montjau (Saône-et-Loire), Saint-Ferréol (Haute-Loire), et au total 24 représentants, ne préconisait pas ouvertement l'insurrection, mais en laissait ouverte la possibilité. Elle soulignait que la constitution était devenue « un objet de dérision »⁵⁶ pour la fraction monarchiste, que la réaction s'appuyant sur un « despotisme par les lois » avait atteint son apogée, pervertissant complètement l'esprit de la République. Quant à l'action, elle s'en remettait au peuple comme juge suprême

53. *La Presse*, 28 février 1850.

54. Martin Nadaud, *Mémoires de Léonard, ancien garçon maçon*, Éd. Agulhon, Paris, 1976, p. 385.

55. Nous avons retracé ce pétitionnement dans notre ouvrage, *Le suffrage universel en France, 1848-1946*, Flammarion, 1990, p. 60-64.

56. *La Presse*, 15 août 1850.

de ce qu'il convenait de faire, en se fondant sur le retour en force de l'idée de « gouvernement direct du peuple » dans les années 1850 et 1851⁵⁷ :

« Dans un état vraiment républicain, la délégation législative n'est qu'une affaire secondaire. Le véritable souverain n'abdique jamais. Celui qui donne les pouvoirs les retire à lui et quand il lui plaît. (...). »
« Que le peuple soit donc toujours à son poste et qu'il désigne à chacun de nous celui qu'il doit occuper. Notre force vient du peuple, notre gloire, c'est d'exécuter ses desseins quand il les a conçus dans sa sagesse et manifestés avec son irrésistible puissance. »⁵⁸.

En remettant ainsi leurs pouvoirs au peuple, « à la sentinelle invisible » dira un peu plus tard Michel de Bourges, la gauche montagnarde gardait le contact avec les exilés et les animateurs des sociétés secrètes, dont certains de ses membres, comme Greppo ou Faure étaient d'ailleurs les initiateurs, mais elle renonçait à prendre l'initiative d'un mouvement. La majorité de la Montagne (90 députés environ) dans un compte-rendu de mandat publié le 11 août 1850⁵⁹, exposait au contraire une position plus prudente. Elle se justifiait d'abord d'être restée à l'Assemblée, malgré le viol de la constitution du fait de la loi du 31 mai et de n'avoir pas encouragé alors l'insurrection : « l'agitation – affirmait-elle – ne présentait pas les signes précurseurs d'un ouragan populaire ». Elle refusait aussi l'abstention

protestataire, remède pire que le mal. Pour obtenir un renversement de tendance, les députés montagnards s'en remettaient donc à « la lutte pacifique du scrutin », préparée « par l'étude, par la tribune, par la presse, par la propagande du foyer civique, (...) l'œil fixé sur l'arche sainte de la constitution ». Néanmoins chacun devait se tenir « prêt à être debout au premier mouvement de l'usurpation d'où qu'il puisse venir » (c'est-à-dire soit de la part des monarchistes, soit du fait du président R. H.). Une action insurrectionnelle n'était donc légitime qu'au cas où la République elle-même serait menacée et non pas comme auparavant tel ou tel aspect de la constitution.

Ainsi en 1850 et 1851, les républicains se partageaient entre plusieurs visions de l'avenir possible, mais l'on perçoit bien que seul l'impératif de s'opposer par la force à un coup d'État menaçant la République faisait l'unanimité et était clairement affirmé. Par résignation, réalisme, ou conviction profonde, le légalisme gagnait de plus en plus le mouvement républicain. On a vu qu'à cet égard, le vrai tournant se situe dans les années 1840. Pourtant la justification de l'insurrection en cas d'atteinte à la République demeurerait une idée-force et opératoire comme on le verra au 2 décembre. L'échec de la riposte au coup d'État eut pour effet de rallier désormais la grande majorité des républicains, à une tactique légaliste en discréditant les vellétés insurrectionnelles⁶⁰.

57. Nous renvoyons également sur ce point à l'ouvrage cité dans la note 57, notamment p. 64-67.

58. *La Presse*, 15 août 1850.

59. *La Presse*, 11 août 1850, ainsi que pour les citations qui suivent.

60. Dans cette communication, consacrée à la théorie républicaine, nous avons délibérément laissé de côté les facteurs de mobilisation de la population en 1851, facteurs étudiés par de nombreux auteurs, Maurice Agulhon, Philippe Vigier, Ted W. Margadant et bien d'autres, dont nous-mêmes.



Barroulade proposée par l'association Pays et gens du Verdon à Aups en décembre 2011 pour la commémoration de 1851. Audrey Zorzan, Parc naturel régional du Verdon.

De 1851 au monde d'aujourd'hui

Ces réflexions des républicains du XIX^e siècle ont-elles perdu toute actualité ? On a parfois comparé les révolutions arabes contemporaines, en particulier les premières, en Tunisie et Égypte, à celles de 1848. Même si toute comparaison de ce genre à plus de 150 ans de distance est périlleuse et si le processus de ces révolutions n'est pas achevé, il est possible de repérer, au moins dans les deux cas évoqués, certaines similitudes. Au départ, la comparaison reposait sur quelques aspects bien visibles, le déclenchement rapide et imprévu des mouvements, face à des régimes autoritaires, plus despotiques assurément que celui de Louis-Philippe, mais qui s'appuyaient aussi sur un certain consentement populaire, sans doute plus imposé

que spontané, leur propagation internationale en feu de paille, leur caractère largement populaire s'exprimant surtout par des manifestations de rue, puisqu'en général, les opposants ne disposaient pas d'autres moyens d'action. D'autres similitudes apparaissent maintenant dans l'évolution ultérieure de la situation. Une fois écartés les dirigeants de ces États, les premières consultations populaires relativement libres ont vu comme en France, le succès de forces conservatrices, s'appuyant ici sur l'influence de courants traditionalistes musulmans. Les révolutionnaires se sont retrouvés minoritaires. Leurs tentatives pour faire redémarrer le processus révolutionnaire grâce à l'intervention de la rue, ont jusqu'ici échoué. Et sans doute les questions qui se posent aujourd'hui aux opposants ne sont pas sans rapport avec

celles qui préoccupaient les républicains en 1850 et 1851 : comment en période de paix, obtenir malgré la résistance du pouvoir et face à des assemblées élues de façon à peu près régulière, un changement politique profond, un retour aux sources de la révolution, grâce une intervention venue du peuple et de l'extérieur de l'État ? En France, on l'a vu, l'opposition, assez fortement organisée, exploitant aussi un malaise social, attendait pour agir, le parachèvement, par un coup d'État venant du pouvoir, du détournement du ré-

gime. Elle envisageait alors une véritable insurrection triomphante par les armes. Celle-ci eut bien lieu, mais entraîna pour le mouvement républicain de terribles conséquences. On souhaite que les démocrates tunisiens et égyptiens échappent à de telles éventualités. On comprend aussi qu'ils se résignent difficilement à choisir le chemin de l'action patiente, le plus long, le plus difficile. Ce débat, les républicains français le connurent et c'est pourquoi l'étude de leur pensée peut avoir de l'intérêt aujourd'hui.

Mots-clés : pensée républicaine, monarchie de Juillet, seconde République, révolutions.

La résistance républicaine de 1851 dans le Verdon

Frédéric Negrel

Au cœur géographique de la résistance, la région du Verdon avait tôt adopté l'idée de la République démocratique et sociale. La prédominance de la petite propriété, la structure du village urbanisé et la forme particulière de sociabilité que sont les chambrettes ont amené nombre de ruraux du Verdon à rejoindre le parti républicain poussé à la clandestinité dans les sociétés secrètes. Ils seront des milliers lors des journées de Décembre à prendre la route vers Digne ou Draguignan pour rétablir la légitimité de la Nation souveraine : « le Peuple reprend ses droits ! »



Hervé Philibert, Frédéric Negrel, Paul Corbier, Raymond Huard à la tribune du colloque de Ginasservis le 10 décembre 2011. Audrey Zorzan, Parc naturel régional du Verdon.

Je suis donc chargé, pour ma partie, de vous présenter les événements qui se sont déroulés dans ce que Daniel Daumàs, le chanteur et écrivain, a coutume d'appeler « le cœur de la Provence ».

Effectivement, si on a pris les armes dans une trentaine de départements pour défendre la République, c'est certainement dans le Var et les Basses-Alpes que cette résistance a été la plus vive, la plus mobilisatrice. De Moustiers à Vinon, ce sont des milliers de ruraux qui ont pris les armes, qui ont pris la route, pour aller défendre la Constitution.

C'est que cette région que nous pourrions nommer le bas Verdon, puisque l'arrondissement de Castellane et le canton de Comps se sont tenus à l'écart de ce mouvement, s'est déjà distinguée lors des élections de la Seconde République et en particulier lors de la présidentielle.

On se rappelle qu'en décembre 1848 Louis-Napoléon Bonaparte a été triomphalement élu par plus de 70 % des Français. Mais le choix des citoyens du bas Verdon s'est porté, lui, sur d'autres candidats : les Varois ont choisi le candidat de la jeune République, Eugène Cavaignac, à 65 % dans plusieurs communes du canton de Tavernes, à près de 50 % à La Verdière. D'autres localités ont eu des choix plus marqués vers la République démocratique et sociale portée par Alexandre Ledru-Rollin : 68 % à Barjols, 62 à Ginasservis et Vinon, 76 à St-Julien-le-Montagnier, 95 % à Baudinard.

Ces communes varoises retrouvaient là leurs voisins des Basses-Alpes, où si le département avait voté majoritairement pour Louis-Napoléon Bonaparte, sa partie sud, et en particulier ce bas Verdon s'était distingué dans le vote Ledru-Rollin : en tête dans le canton de Valensole, 59 % dans le canton de Riez.

Des habitants du Verdon, qui ont donc choisi très tôt la République avancée, la République démocratique. Ils sont certainement poussés par les difficultés nées de la crise économique de 1847 qui affaiblit l'industrie à Moustiers, Riez, Valensole et qui rend la petite propriété foncière bien fragile. Le discours des démocrates-socialistes, les Montagnards, va donc porter directement : la suppression de l'impôt sur le sel, si important pour l'élevage, la création d'un Crédit agricole pouvant sauver cette petite propriété, sont des arguments qui vont convaincre nombre de petits paysans de devenir les propagandistes de la République démocratique et sociale.

Une adoption de l'idée républicaine certainement facilitée par la structure géographique du bas Verdon : des villages urbanisés et donc une représentation sociale assez large, établissant un contact permanent entre classes aisées dont certains membres ont adopté l'idée républicaine et les classes populaires moins instruites, et donc des citoyens qui se rencontrent tous les jours, tous les soirs.



Inauguration de la traverse des insurgés de 1851 à Ginasservis, en présence du maire, Hervé Philibert.

Audrey Zorzan, Parc naturel régional du Verdon.

Ils se rencontrent dans cette forme si particulière de sociabilité que sont les chambrettes, ces lieux privés : un appartement loué dans le village, où chaque soir une vingtaine d'hommes viennent souper, boire du vin, jouer aux cartes. Il y en a 900 dans le Var en 1849. Et maintenant un lieu idéal depuis les libertés conquises en 1848, idéal pour discuter politique entre nouveaux citoyens, instruits ou non, idéal pour lire à haute voix les nouveaux journaux pour les analphabètes et pour les non francophones, ceux qui ne savent que le provençal, avec la traduction simultanée, et puis lieu idéal aussi pour recevoir discrètement les agents de la République, ces propagandistes éprouvés comme Pierre Arambide, André Ailhaud de Volx, Louis Langomazino... qui font des tour-

nées dans le bas Verdon de chambrette en chambrette.

Lieu si idéal qu'une fois l'Assemblée législative aux mains des royalistes en 1849, avec ce président qui a une certaine ambition personnelle, les chambrettes sont devenues la cible privilégiée des autorités aux mains du parti de l'Ordre qui les fermeront à tour de bras, comme ce bon Georges Haussmann, préfet du Var dont le zèle sera reconnu plus tard...

C'est cette répression contre les chambrettes (et contre les sociétés de secours mutuels, fédérées dans la Solidarité des Travailleurs, que Langomazino avait propagées dans tout le sud des Basses-Alpes) qui va pousser les Montagnards du Verdon à entreprendre la construction d'un parti

clandestin : les sociétés secrètes de la Jeune Montagne qui seront si précieuses pour la mobilisation de Décembre puisque c'est par elles que dans notre région vont transiter les ordres et les nouvelles.

En Décembre, nous y venons, la mobilisation vient très tôt au sud des Basses-Alpes. Dans la journée du 5 décembre, l'ordre venant de Mane, relayé par Bouisson de Manosque, arrive à Gréoux et Gréoux se lève à l'instant : on envoie un courrier à Riez et on forme une colonne de 100 hommes armés qui arrive à Valensole dans la journée ; on y prend la mairie et vers 11 h du soir, ils sont 500 à partir pour Oraison ; de là ils rejoindront les Mées et le grand rassemblement de Malijai le 6 décembre.

L'objectif des républicains est de marcher sur le chef-lieu du département, en remontant la vallée de la Bléone. Ils sont 7 à 8 000.

On remarquera que trois leaders de cette colonne partie de Gréoux et Valensole feront partie à Digne du comité départemental de résistance : l'huissier révoqué de Valensole, Pierre Eustache dit Pierrette Aillaud, l'ancien juge Gustave Jourdan et l'avocat Aristide Guibert de Gréoux.

Parallèlement à cette colonne de Gréoux et Valensole, le vendredi 5 au matin, Riez a également reçu la lettre circulaire de Buisson et Francoul de Manosque. Des copies sont envoyées à Moustiers, Quinson, Montagnac, Ste-Croix-de-Verdon, Allemagne.

Les résistants de Riez, sous la conduite du docteur Prosper Allemand, se mettent en marche, bientôt rejoints par les contingents de Quinson, d'Allemagne, de Sainte-Croix (avec à leur tête le curé Chassan) ainsi que par les insurgés du canton de Moustiers.

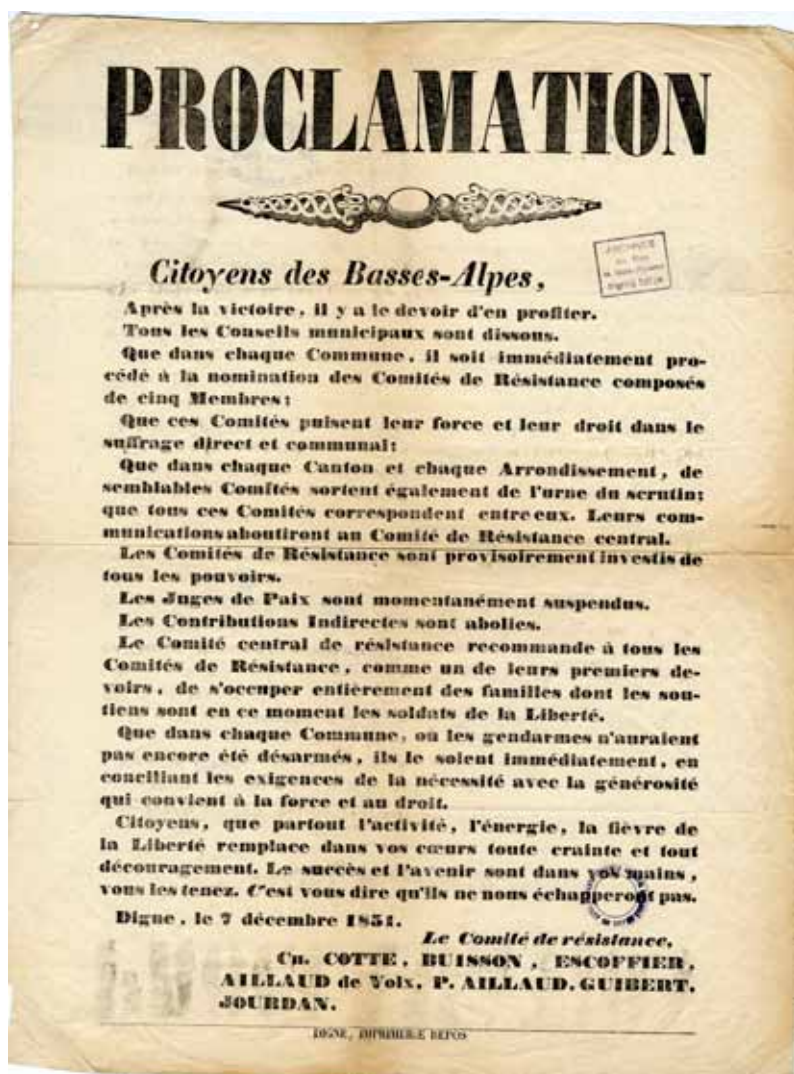
Le samedi 6, la colonne de Riez et Moustiers n'a pas attendu le rendez-vous de Malijai. Grossie des républicains de Mézel et de son canton, elle compte plus d'un millier d'hommes lors de son arrivée le 6 vers minuit à l'auberge de Gaubert, à 8 kilomètres de Digne.

Et le dimanche matin 7 décembre : Digne est envahie. Eugène Ténot¹ note : « À trois heures du matin, toute la population se réveilla au bruit des tambours et au chant de la Marseillaise. C'étaient les douze à quinze cents hommes de Riez, Moustiers, Mézel qui entraient par la route du Var ». Dans son témoignage rédigé en 1881, un ouvrier forgeron de Riez, René Girard, se souviendra : « nous passons sur le pont de Digne auquel il y avait de gros arbres en feu qui nous réchauffaient en passant parce qu'il faisait beaucoup froid et beaucoup de neige »². Le peintre dignois Eugène Jaubert, dans ses *Souvenirs de 1851*³, confirme : « la neige, tombée la veille, couvrait tout le Pré-de-Foire » ; et de poursuivre : « Dès avant l'aube du jour suivant, un bruit lointain, se rapprochant de minute en minute, éclatant bientôt en roulements de tambours, en cris nourris à travers lesquels perçaient les notes enflammées de la Marseillaise, mit sur pied tous les habitants. C'étaient

1. Eugène Ténot, *La province en décembre 1851. Étude historique sur le coup d'État*, Paris, 1865, disponible sur le site www.1851.fr.

2. Cité par Christian Maurel, « Chronologie de l'insurrection bas-alpine », in *Bulletin de l'Association 1851-2001*, n° 11, septembre 2000, disponible sur le site www.1851.fr.

3. Eugène Jaubert, "Souvenirs de décembre 1851", *Bulletin de la Société Scientifique et Littéraire des Basses-Alpes*, t. XII, n° 96, 1905, p. 9-22, disponible sur le site www.1851.fr.



Proclamation du comité de résistance des Basses-Alpes.
Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence.

les premiers insurgés qui arrivaient par la route de Gaubert, ayant englobé dans leur marche toute la population républicaine de Riez, de Moustiers, de Mézel, de tous les gros bourgs disséminés sur la rive gauche de la Durance ». C'est Charles Cotte, venu au-devant d'elle à l'auberge de Gaubert, qui conduira l'avant-garde insurrectionnelle jusqu'à Digne, où elle pénètre entre

3 et 4 heures du matin. Très vite, ce sont eux, les républicains du bas Verdon, qui s'emparent de la préfecture, du palais de justice et de la mairie. Et ils seront bien sûr de la victoire des Mées le 9 décembre face à l'armée du coup d'État conduite par le colonel Parson. Ferdinand Garcin, tailleur d'habit de Roumoules, y est blessé.

Quant à Castellane, si les démocrates n'ont pas pris les armes, ils accueillent toutefois avec enthousiasme la colonne de résistants envoyée de Digne prendre la sous-préfecture.

Les républicains du Var semblent moins organisés, en tous cas ils vont partir en ordre plus dispersé.

Dans le canton de Rians, si on prend la mairie à Ginasservis et à St-Julien, on ne va pas participer à la marche vers la préfecture, contrairement à Vinon et La Verdière qui vont se former en colonnes et rejoindre Barjols et la partie ouest du canton de Tavernes et marcher d'abord vers la préfecture de Draguignan pour bifurquer vers le nord à Entrecasteaux, une fois le changement d'objectif connu.

Plus à l'est, le canton d'Aups et l'est de celui de Tavernes vont devoir faire quelques allers-retours. Les résistants se mobilisent dans la journée du 6 : objectif Draguignan. Mais arrivés à Aups, certains après 4 heures de marche (un peu plus pour les Artignoscais), un contre-ordre arrive de Salernes : il est trop tôt, la grande colonne venant du Luc et de La Garde Freinet a changé de direction et ils ne devront la rejoindre que le lundi. Comme ailleurs, on en profitera pour réaliser un point essentiel de ces journées : la prise de la mairie.

Quatre-vingt-neuf communes varoises ont pris les armes. Et dans 60 d'entre elles, les résistants ont tenu à se rendre maîtres de la mairie.

Et lorsque durant la répression qui suivit Décembre, les juges de paix ou les juges d'instruction les interrogeaient sur les motivations qui les guidaient, très souvent ces paysans, ces artisans, ces ruraux pour beaucoup sans instruction, répondaient :

nous allions reprendre nos droits ! Le Peuple reprend ses droits !

Nous étions dans une situation dans laquelle il n'y avait plus de président de la République puisque, par son acte du 2 décembre, l'article 68 de la Constitution l'avait déchu de ses fonctions ; il n'y avait plus d'Assemblée nationale puisqu'elle avait été dissoute, que ses membres étaient détenus à Mazas ou déjà sur le chemin de l'exil. Il n'y avait plus d'autorité légale, sinon celle de la souveraineté nationale. Une souveraineté que les citoyens avaient déléguée à ce président, à ces députés, par l'élection, pour la durée de leurs mandats et qui revenait dans les mains du Peuple souverain. Le Peuple reprend ses droits ! Et comment les reprendre sinon en rétablissant la République, d'abord dans le premier lieu d'exercice de cette souveraineté : la commune.

On se rend donc en masse à l'hôtel de ville, lorsqu'il existe, et nombre de nos communes en sont déjà équipées, pour rétablir le maire révoqué quelques mois plus tôt par un préfet chassant le démocrate ou même simplement par principe lorsque le conseil municipal est républicain pour bien marquer les esprits par ce qui donne sens à ces quelques journées : Le Peuple reprend ses droits !



Médaille commémorative éditée à l'occasion de l'inauguration du monument d'Aups, 1881.

Collection privée de l'association 1851 pour la mémoire des Résistances républicaines.

Pour revenir à nos hauts Varois, ils repartent le lundi au moins aussi nombreux que le samedi vers Aups pour retrouver la grande colonne conduite par Duteil. Un de nos habitants du bas Verdon intégrera l'état-major de Duteil : c'est Hyacinthe Monges, le médecin de Baudinard. Au total, 7 ou 8 000 républicains varois qu'il va falloir loger. La ville d'Aups n'y suffisant pas, des contingents sont envoyés coucher le soir du 9 à Fox-Amphoux et à Régusse. C'est à Aups que l'armée républicaine sera surprise par l'armée du coup d'État conduite par le préfet Pastoureau et le colonel Trauers.

On sait que Duteil avait renoncé à marcher sur la préfecture de Draguignan pour rejoindre les Bas-Alpins maîtres de Digne. Il avait eu le temps d'envoyer une avant-garde au pont d'Aiguines conduite par Paul Cotte pour s'assurer du passage de la rivière.

Il peut nous paraître surprenant que les républicains du bas Verdon aient dû attendre ce changement de stratégie varoise pour envisager une jonction (jonction que la dispersion après la victoire des Mées d'un côté et la défaite d'Aups de l'autre ne permettront pas de réaliser).

Il y a bien eu des communications établies entre les deux rives du Verdon durant ces journées.

À Vinon, le 5 décembre, c'est un Bas-Alpin, un nommé Audan de Gréoux, qui donne lecture sur les aires d'une lettre de monsieur Charles ordonnant aux habitants

de Vinon d'aller le rejoindre à La Verdrière. Le samedi 6, Jean-David Alter, le Dracénois, envoie depuis Moissac, un montagnard de Baudinard en estafette à Riez pour simplement informer que Brignoles et Barjols sont aux mains des Républicains.

On sait également que dans la journée du 10, Riez a de son côté envoyé des estafettes aux insurgés du Var pour les prévenir de l'approche des troupes.

Et puis surtout, avant cette prise d'armes, les Républicains des Basses-Alpes et du Var s'étaient fort peu préoccupés de cette nouvelle frontière établie artificiellement par la rivière.

La surveillance des autorités nous révèle les nombreux banquets réunissant montagnards varois et bas-alpins au cours de la Seconde République : à Gréoux, à La Verdrière, à Vinon, à Quinson au cours des années 1850 et 1851.

Les dossiers de la répression d'après Décembre nous montreront que la diffusion de l'organisation clandestine du parti républicain, celle que j'ai particulièrement étudiée⁴, s'est bien opérée de la rive droite du Verdon vers sa rive gauche, que ce soit par des envoyés spéciaux en mission, ou par ces travailleurs saisonniers ou itinérants, tailleurs de pierre, scieurs de long, musiciens ou tout simplement par le biais des liens familiaux établis ancestralement entre les deux rives.

Et d'ailleurs c'est cette diffusion de l'organisation du parti entre villages du Verdon qui va permettre son prolongement vers

4. Frédéric Négrel, *Clandestinité et réseau républicain dans le Haut-Var. La société secrète montagnarde d'Artignosc (1849-1851)*, mémoire de maîtrise sous la direction de Jean-Marie Guillon, Université de Provence, 2000. Édition : Association 1851-2001, Les Mées, 2001, 319 p. ; réédition 2010.

des bourgs plus importants comme Barjols et Aups. C'est-à-dire que le schéma traditionnel décrit par Ted Margadant⁵ qui laisserait penser que les modes d'organisation politique se diffusent depuis la ville vers les bourgs puis vers les villages, ce schéma est non pas renversé, mais complexifié : c'est depuis les villages de la rive droite du Verdon que les sociétés secrètes se sont propagées vers la rive gauche avant que ces villages ne l'amènent à leur tour vers les bourgs plus importants comme Aups ou Barjols. Un phénomène que Raymond Huard⁶ a pu observer également entre Vaucluse, Ardèche et Gard. Nos ruraux ne sont donc pas seulement de simples suiveurs de la politique, ils peuvent également prendre des initiatives.

Et en voilà une initiative intéressante : une tentative d'organisation bi-départementale, imaginée par les montagnards de Régusse.

Début juillet 1851, une réunion démocratique composée des chefs de toutes les communes a lieu à Sorps (Fontaine-l'Évêque) lieu-dit de Bauduen. Elle avait été décidée lors de la fête de la St-Jean à Régusse par Guichard de Baudinard et Ambrois de Régusse. Elle avait pour but de « *former un comité central afin d'organiser une correspondance entre le Var et les Basses-Alpes* ». Guichard et Ambrois écrivirent à tous les chefs de toutes (!) les

communes du Var et des Basses-Alpes.

On avait vu grand : Audibert était chargé d'y apporter 64 litres de vin.

Mais il ne vint que trente à quarante personnes de Baudinard, Artignosc, Bauduen, Aiguines, Moustiers et Montmeyan.

« *Le but de la réunion fut manqué par l'absence des chefs.* » D'après Audibert de Bauduen, « *on attendait l'avocat Pastoret qui devait venir avec les gens d'Aups, du Luc et autres* », « *de Draguignan, de Brignoles et de Digne* » d'après Pellissier. On convint de se réunir de nouveau et Guichard écrivit partout. Mais cette seconde réunion n'a pas eu lieu.

Et ce sera ma conclusion.

Tant qu'il s'agissait de parler de République, de s'organiser, de préparer des élections, on pouvait sans problème s'affranchir de la limite départementale, mais malgré tous ces contacts, lorsqu'il s'est agi de défendre la République, de reprendre ses droits, ce n'est pas en émeutiers, en jacques comme le disait la presse conservatrice, c'est bien en citoyens que les Républicains du Verdon ont voulu agir. Une fois la légalité rétablie dans la commune, c'est soit vers la préfecture de Digne ou soit vers la préfecture de Draguignan qu'il faut marcher. Les Bas-Alpins d'un côté, les Varois de l'autre. C'est là que le Peuple doit reprendre ses droits.

5. Ted W. Margadant, *French Peasants in revolt. The Insurrection of 1851*, Princeton, 1979.

6. Raymond Huard, *Le mouvement républicain en Bas-Languedoc, 1848-1881*, FNSP, 1982, page 87.

7. Cité par Nicole Faure, « L'insurrection de décembre 1851 à Vinon », *Bulletin de l'Association 1851-2001*, n° 12, octobre/novembre 2000.

Texte de la proclamation affichée à La Verdière le 6 décembre 1851⁷

Par un décret, daté du 2 décembre, le Président de la République, violant la Constitution, a dissous l'assemblée.

Par l'article 110 de la Constitution, le peuple, au patriotisme duquel cette Constitution était confiée, a le Droit et le Devoir de protester, de résister même par la force à ces tentatives inconstitutionnelles.

Pleins de notre droit, forts dans notre conscience de Républicain, nous proclamons dès ce jour le Président Louis-Napoléon traître à ses serments et à ses devoirs et le mettons lui et son gouvernement hors la loi.

Citoyens, habitants de la commune de la Verdière, en accomplissant ce devoir en vertu de la loi qui nous y autorise, nous ne voulons que résister à un pouvoir imposé et provocateur, et maintenir la tranquillité que l'élu du 10 décembre a voulu compromettre dans sa coupable ambition.

Que tout citoyen reste donc ferme et résolu dans son droit, calme dans son attitude et protecteur pour tous les intérêts comme pour toutes les personnes.

Le triomphe de la République est à ce prix.

Vive la République Démocratique et Sociale.

Édouard Charles.

Mots clés : résistance, coup d'État, République, citoyenneté.

De 1851 à 2012, invention et remise en question d'une tradition républicaine¹

Jean-Marie Guillon

Mon propos portera sur l'héritage de 1851, c'est-à-dire la tradition républicaine « avancée » qui a longtemps caractérisé le comportement politique majoritaire dans nos départements du Var et des Alpes-de-Haute-Provence en particulier. Évoquer les insurgés républicains de décembre 1851 et les principes ou les espérances qui les animaient, ce n'est pas seulement évoquer le passé. Leurs actions, leurs paroles, mais aussi celles de leurs adversaires fournissent toujours matière à réflexion. Pour nous, par-delà notre diversité et la singularité des contextes, 1851 reste une référence.



Intervention de Jean-Marie Guillon à l'occasion du colloque de Ginasservis, le 10 décembre 2011. Jean Darot, Parc naturel régional du Verdon.

-
1. Ce texte est la transcription d'une intervention orale. Nous avons essayé d'en garder la forme peu académique, afin de ne pas en dénaturer le caractère. Cette transcription a été réalisée par Colette Chauvin, Noëlle Bonnet, Paul Cresp et Audrey Zorzan qui ont réussi à vaincre mes réticences et que je ne saurais suffisamment remercier. Pour la plupart des références bibliographiques, le mieux est de se reporter au site très complet de l'association 1851 (www.1851.fr).

De 1851, naît une tradition politique qui a marqué profondément durant plus d'un siècle notre région, et qui n'est pas tout à fait obsolète comme l'initiative du Parc naturel régional du Verdon en porte témoignage et comme en portait témoignage le succès – inattendu, d'autant plus inattendu que les médias considérés comme les plus influents n'étaient pas au rendez-vous – de la commémoration de 2001 grâce à l'action que depuis 1997 l'association 1851-2001 avait su conduire. Nous étions prêts en 2001, alors que le but avait été atteint, à considérer qu'il n'était plus nécessaire de continuer à diffuser ce rappel à l'histoire. Dix ans après, force est de reconnaître que nous aurions eu tort de nous arrêter et que notre association, vaille que vaille, grâce au dévouement de quelques-uns, a joué et continue de jouer un rôle de veille et même un rôle d'éveil. Ce n'est pas rien dans le contexte politique qui est celui que nous connaissons.

I. Invention d'une tradition

Pourquoi titrer « 1851-2012 » ? Parce qu'en 2012, il y a – personne ne l'ignore – une nouvelle élection du président de la République au suffrage universel. J'ai toujours été très critique devant ce type d'élection et très surpris de cette acception « tranquille » par l'opinion, presque toutes tendances confondues, de ce que l'on a fini par qualifier, non sans raison, de « monarchie républicaine ». La formule de l'élection du président de la République

au suffrage universel a été mise en place pour la première fois en 1848. Pourtant, c'est finalement contre elle que la tradition républicaine s'est finalement forgée après 1851. Alors pourquoi les républicains de 1848 l'ont-ils choisie ? Parce que face à la légitimité monarchique, à la légitimité dynastique, il semblait aux constituants d'alors que la légitimité populaire donnait en quelque sorte une force supplémentaire à celui qui serait élu. Or il y a eu le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte, celui qui avait été élu président par la majorité des électeurs en décembre 1848². Le coup d'État, c'est ce qui a « vacciné » les républicains, et pour longtemps, contre cette élection au suffrage universel et cette illusion souvent liberticide d'une relation directe du chef avec le peuple. C'est pourquoi ses conséquences, la révolte, le soulèvement républicain, constituent l'acte fondateur de cette tradition qui considère que la souveraineté appartient au peuple qui la confie, un temps et sous contrôle, à des élus réunis en assemblée et non à un chef hégémonique. C'est au point que la Troisième République devenant enfin républicaine après une décennie incertaine entre 1870 et 1879, fait d'un ancien de 1848, Jules Grévy³, son premier président de la République républicain, qui, aussitôt, fait du refus de dissoudre l'assemblée (ce que permettait la Constitution) un principe de base. En effet, Grévy remplace le maréchal Mac-Mahon, l'homme de l'« Ordre moral », qui, notamment, a usé de son pouvoir pour dissoudre une Chambre des députés conquise par le parti républicain. Les autres présidents

2. Il convient de rappeler que les départements provençaux se sont démarqués de la plupart des autres régions en ne donnant pas la majorité à Louis-Napoléon Bonaparte (Bouches-du-Rhône et Var) ou une majorité relative (Vaucluse, Basses-Alpes, tout comme le Gard, l'Hérault et l'Ardèche).

3. Jules Grévy était député à la Constituante, puis à la Législative sous la Seconde République. Il est élu président de la République le 30 janvier 1879. S'il était républicain modéré, il n'était pas modérément républicain.

de la Troisième République après Grévy adopteront la même attitude. Dès lors, le président de la République n'entend plus contester la souveraineté populaire détenue par l'Assemblée. À la base de ce principe, il y a le refus de ce qui aurait pu apparaître comme du pouvoir personnel. C'est ainsi que cette tradition s'instaure avec la Troisième République. Elle sera conservée par la Quatrième, qui, inspirée par les réflexions nées dans le combat de la Résistance, a essayé d'en limiter les travers, mais qui a été victime des circonstances.

1848-1851 est donc un événement fondateur. Il l'est sous plusieurs angles. Il l'est sur un plan local, celui sur lequel j'insisterai, car c'est un aspect fondamental pour comprendre la perpétuation de cette tradition jusqu'à aujourd'hui (ce dont nous sommes la preuve). Il l'est aussi sur un plan national. Une tradition, ça signifie une « mémoire », une mémoire collective, qui, elle-même, suppose des porteurs de mémoire, des groupes qui l'entretiennent. Et l'on touche là à l'un des problèmes de cette mémoire de 1851, sur laquelle l'attention a été portée depuis longtemps, notamment par Maurice Agulhon, qui est la fragilité de ses vecteurs, tout particulièrement sur le plan national⁴. Qui dit tradition et mémoire, dit fatalement reconstruction, mais aussi légendaire. Légendaire n'est en rien péjoratif. Il n'y a pas de tradition sans un certain légendaire, surtout lorsque la réa-

lité s'accompagne du sacrifice, de l'héroïsme, de croyances émancipatrices. Le légendaire n'est pas un mythe. Un mythe est une falsification de la réalité. Un légendaire, c'est une transfiguration de cette réalité, pas une falsification.

Ce légendaire républicain qui naît après l'écrasement de l'insurrection se construit d'abord dans la clandestinité, en cachette, sous le Second Empire, parce que la répression, l'absence de liberté empêchent de l'exprimer ouvertement. On le dévoile à partir du moment où, le Second Empire évoluant vers ce que l'on appelle l'Empire libéral, des espaces de liberté ont été conquis, accordés, ou octroyés. C'est alors que s'écrivent les premières histoires républicaines de l'insurrection. C'est alors que le journaliste Eugène Ténot écrit l'histoire de la Résistance au coup d'État, d'abord en province en 1865, puis à Paris⁵. C'est pendant ces années-là que Noël Blache, un jeune avocat toulonnais, prépare son histoire de l'insurrection varoise⁶. Il est l'héritier d'une de ces familles qui ont marqué l'émergence de l'idée républicaine à Toulon, comme l'a montré Maurice Agulhon⁷. Leur République est démocratique, sociale, socialiste même, puisque les Blache comme la famille de Jean Aicard, le futur académicien, l'auteur de *Maurin des Maures* et de *Gaspard de Besse*, font partie de cette bourgeoisie qui communie dans le socialisme que l'on qualifiera d'« utopique ».

4. Je renvoie à ma contribution « Une histoire sans légende ? La résistance au coup d'État du 2 décembre 1851 », in *Montagnes, Méditerranée, mémoire. Mélanges offerts à Philippe Joutard*, Grenoble-Aix-en-Provence, Musée dauphinois – Publications de l'Université de Provence, 2002, p. 265–280, texte repris dans le *Bulletin* n° 22 de « 1851/2001 ».

5. La première édition de son livre, *La province en décembre 1851. Étude historique du coup d'État*, date de 1865 dans sa première édition. Celle de son *Paris en décembre 1851* est de 1868.

6. Son *Histoire de l'insurrection du Var en décembre 1851* est éditée à Paris en 1869.

7. Dans *Une ville ouvrière au temps du socialisme utopique. Toulon de 1815 à 1851*, Paris-La Haye, Mouton-EPHE, 1970.



Exposition 1851, le Var républicain s'enflamme des Archives départementales du Var. Audrey Zorzan, Parc naturel régional du Verdon.

Noël Blache est le premier historien de l'insurrection varoise. Son récit paraît en 1869. Il entend, comme Ténot, réhabiliter les insurgés. Ces républicains, ils ont été comparés par leurs adversaires à des « Jacques », à des sauvages, à des barbares⁸. Cette image s'ajuste à celle du Méridional, puisque, pour ceux qui dénoncent le soulèvement, la civilisation vient du Nord. Pour eux, la plupart des départements du Midi sont retardés. Leur révolte ne peut être qu'un signe de leur arriération. L'image du Méridional est alors singulière : c'est un personnage exotique, aux mœurs un peu étranges, criant et gesticulant, et souvent armé puisqu'il a la passion de la chasse. Aux yeux de nombre d'étrangers, c'est quelqu'un de sauvage, dont on se méfie, que l'on ne comprend guère. Et ces stéréotypes sont présents même chez une révolutionnaire comme Flora Tristan qui est passée par la région pour répandre l'Union ouvrière en 1844. Pour elle, ces ouvriers, qui parlent un « patois » ou « un français abominable », qui, à Marseille, ne voient pas plus loin que leur cabanon, ne peuvent que susciter la méfiance⁹. Sur la jacquerie, se surimpose donc cette image du Provençal « barbare ». Ces images qui dévalorisent la révolte et l'idéal qu'elle portait, ce sont elles que les premiers historiens républicains dénoncent. Ils veulent réhabiliter les insurgés et les premiers, ils écrivent une histoire républicaine de la résistance au coup d'État en montrant que c'était une insurrection politique, un soulèvement pour des principes – des valeurs comme on dirait aujourd'hui. Les « jacques » se battaient pour le respect de

8. Ainsi Ernest du Barrail conclut-il son *Histoire de la jacquerie de 1851* (Paris, 1852) par « La victoire de l'ordre est complète... La France est délivrée des Barbares. Ainsi est accomplie cette grande parole du prince Napoléon : "Il est temps que les bons se rassurent et que les méchants tremblent" ».

9. Voir Flora Tristan, *Le tour de France, journal inédit 1843-1844*, Paris, La Tête de feuilles, 1973, notamment sa description des Marseillais, p. 177

la Constitution, et pour le Droit. C'était une insurrection de citoyens et cette interprétation va être la vulgate de l'histoire républicaine de ce coup d'État.

II. Les moissons de la Troisième

Noël Blache, que l'on connaît sans doute encore à Toulon, au moins parce qu'il y a une place Noël-Blache, fait le lien entre les générations. Enfant au moment de l'insurrection, il est celui qui installe la République à Toulon en 1870 et sera un peu plus tard président du Conseil général du Var¹⁰. Mais il n'est pas le seul à faire le lien entre les deux Républiques. Dans notre région en particulier, la République de 1870, celle qui remplace le Second Empire, est installée non seulement par des descendants des militants de 1848 ou de 1851, comme Blache, mais aussi par des quarante-huitards qui n'ont pas abandonné leur idéal politique. Paul Cotte, le chef de l'insurrection de Salernes, en est l'une des incarnations, puisqu'il est préfet du Var à ce moment-là, Alfred Esquiros, journaliste à Marseille au *Peuple*, occupe les mêmes fonctions dans les Bouches-du-Rhône, Adolphe Gent, le chef du « complot de Lyon »¹¹, le leader du camp républicain dans le Vaucluse, est aussi l'un de ceux qui rétablissent la République en Provence. Mais, dans les Basses-Alpes, Marius Soustre à Digne dont il devient le maire ou la dynastie Allemand à Riez¹², jouent le même rôle. Autrement dit, la

République qui est installée à partir de 1870 est directement l'héritière des républicains de 1848 et des insurgés de 1851. Et cette caractéristique explique la singularité de notre région où les républicains et des républicains plutôt « avancés » sont majoritaires dès 1870-71, alors qu'ils sont minoritaires en France.

C'est là une caractéristique qui va marquer l'histoire de la Provence (hors comté de Nice et Hautes-Alpes). Elle se trouvera, sous la Troisième République, « en avance » sur le plan politique par rapport au reste du pays. Lorsque le pays reste monarchiste, la Provence est déjà républicaine. Lorsque le pays devient républicain, la Provence est radicale. Lorsque le pays donne la majorité au parti radical, un large pan de la Provence est socialiste, et ceci, dès avant 1914. Cela ne signifie pas que la gauche socialiste ou radicale soit seule en lice. Le parti des « Blancs », dont l'ancrage est royaliste et clérical, même si, finalement, il y a souvent ralliement au régime républicain, est partout présent. Ce clivage « Rouges/Blancs » est fondamental pour comprendre la vie politique dans la région. Né (ou ravivé, car ses racines plongent à la Révolution française) en 1848-1851, il se prolonge jusque dans les années 1980, même si les choses se sont estompées au fil du temps. Mais nous connaissons tous, dans nos communes, qui, parmi les vieilles familles, sont les uns et qui sont les autres. Cette structuration entre « Blancs » et « Rouges » constitue un autre aspect de la

10. Voir notre contribution « Noël Blache, une figure de la tradition républicaine varoise », in *1851 une insurrection pour la République. Actes des journées d'étude de 1999 à La Tour d'Aigues et de 2002 à Sainte-Tulle*, Association 1851, pour la mémoire des Résistances républicaines, 2002, p. 45-68.

11. Il s'agit de la découverte en août 1850 par la police du réseau de sociétés secrètes du Sud-Est, d'où un grand procès au printemps 1851 et des condamnations lourdes (la déportation aux Marquises pour Gent et deux autres chefs du « complot »).

12. Maxime Amiel, « Prosper et César Allemand, médecins et hommes politiques », *Les Amis du Vieux Riez* n° 117, mars 2011, p. 9-21.

tradition républicaine. Le camp « rouge » doit être compris dans sa diversité qui va des républicains, parfois « opportunistes » (les partisans de Gambetta et Jules Ferry, comme Blache), jusqu'aux socialistes qui sont à l'extrême gauche de l'époque. Mais tous se font les porteurs de ce qui devient la tradition républicaine et la mémoire de 1851. À la base, il y a la passion de la liberté et le souci de l'égalité. L'historien ardéchois Seignobos a bien caractérisé les « rouges » du Midi lorsqu'il écrit, sous la Troisième République, que, quelle que soit leur étiquette, ils étaient au fond des républicains démocrates, républicains en ce sens qu'ils n'acceptent aucune autorité héréditaire, démocrate en ce sens qu'ils

ne supportent ni les ordres, ni même un air de supériorité de la part des anciennes « classes dirigeantes » ; d'ailleurs, ils ne répugnent pas à prendre pour chef politique un bourgeois, pourvu qu'il ne prétende pas jouer le rôle d'une « élite »¹³.

Mon propos fera particulièrement référence à une famille de Saint-Andiol dans les Bouches-du-Rhône, une famille dont vous connaissez tous le nom, puisqu'il s'agit de la famille de Jean Moulin. Elle illustre ce que signifie cette tradition que je viens d'évoquer. Il y a quelques années, un collègue m'a remis un document qui nous place dans l'atmosphère de l'époque¹⁴.



Colloque de Ginasservis le 10 décembre 2011.

Audrey Zorzan, Parc naturel régional du Verdon

13. Charles Seignobos, *Études de politique et d'histoire*, Paris, PUF, 1934, p. 349.

14. La copie de ce texte m'a été remise par Paul Desorgues, lui-même descendant de l'un des protagonistes, que je remercie ici.

C'est le texte d'un discours prononcé aux obsèques d'un habitant du village, le « citoyen » Millet, probablement par le maire d'alors. Il date des environs de 1920-1921, je n'ai pas la date précise. En voici quelques extraits :

« Le Conseil municipal de la commune de Saint-Andiol, a tenu à honorer la mémoire du citoyen Millet, ancien maire et l'accompagner à sa dernière demeure. Millet, ferme et vaillant républicain, libre penseur ardent, meurt comme il a toujours vécu [sic, la formule ne paraît pas très heureuse, mais elle est typique] à l'âge de 70 ans. Après une courte maladie, il est brutalement arraché à l'affection de sa famille et de ses bons amis. Il faisait parti de cette pléiade de citoyens qui aimaient la République et la voulait toujours plus belle [la formule est intéressante, elle renvoie à la « Belle », la « Bonne », la vraie République, celle des insurgés de 1851. La continuité est évidente !], toujours plus florissante, toujours laïque. Il fut un ardent républicain au moment où il y avait du danger et par conséquent du mérite à l'être, au moment où toutes les forces réactionnaires se liguèrent pour étouffer la République naissante. Il était le dernier survivant des victimes de l'ordre moral, c'est-à-dire les adversaires, les Blancs des années 70, de ceux qui pour être trop républicains furent trahis, jugés condamnés, sans défense et enfermés au château du roi René à Tarascon, avec ses vieux amis les citoyens Sabatier, Dumas, Romanille, et Moulin [c'est le grand-père de Jean Moulin] qui l'ont devancé dans l'éternité et dont tous les

républicains sincères savent le rappeler en certaines circonstances. »

Voilà un texte qui nous plonge donc dans le souvenir de ces années où les hommes installaient la République dans la région, non sans risques. Mais leur combat ne fut pas vain puisque cette République finit par triompher sur le plan national. C'est le moment où l'on inaugure l'un des premiers monuments rappelant la mémoire de l'insurrection, le monument d'Aups en juillet 1881. Dès 1881-82, les victimes du coup d'État sont reconnues, honorées, indemnisées. La première loi d'indemnisation a été votée après beaucoup de débats. Parmi ceux qui interviennent, on remarque très tôt Amaury Pierre Dréo, député du Var, celui de l'arrondissement de Brignoles, dont le nom ne dit plus grand-chose aujourd'hui, sauf si l'on va à Brignoles et que l'on passe par l'avenue qui porte son nom. L'avocat Dréo est le gendre de Louis-Antoine Garnier-Pagès, membre du gouvernement provisoire de 1848, qui a été l'un des premiers à faire des propositions d'indemnisation¹⁵. Parmi ceux qui défendent la proposition, on trouve Clemenceau, qui n'est pas encore l' élu du Var, mais qui le sera comme député, à partir 1885. Si Clemenceau, qui est lui-même fils de l'un de ceux qui ont été poursuivis en 1851, choisit le Var, comme le Var le choisit, ce n'est pas pour rien et ce n'est pas sans relation, bien entendu, avec le passé républicain varois. D'ailleurs, Clemenceau ne cessera de le rappeler à ses électeurs du Var. Il s'y réfère, par exemple, dans son fameux discours de Salernes, alors qu'il est traîné

15. Amaury Pierre Dréo est député du Var entre 1871 et 1882. Il est le gendre de Garnier-Pagès. Celui-ci, membre du gouvernement provisoire de 1848, fait partie du gouvernement de la Défense nationale de 1870.

dans la boue après le scandale de Panama, et qu'il a besoin du soutien de ses électeurs : « *Le passé du Var vous engage. Citoyens du Var, vous avez en quelque sorte un héritage à défendre.* »¹⁶

La Troisième République, par conséquent, consacre l'événement 1851, tant au plan local qu'au plan national. Cette République, elle s'est construite contre le pouvoir d'un seul, contre celui de l'empereur, puis contre celui du roi, que les « Blancs » voulaient restaurer. Elle s'affirme ensuite contre le général Boulanger dont les ambitions et le populisme menacent les institutions. La République refuse l'appel direct au peuple qu'invoquent tous les démagogues et qui est au fondement de nombre d'états autoritaires. En dépit des divisions qu'elle suscite en son sein, la République se ressourcît ensuite avec l'affaire Dreyfus. Le danger, c'est alors celui du nationalisme naissant, nouvel habit idéologique des ennemis de la démocratie. Le nationalisme qui naît à la fin du XIX^e siècle est royaliste (avec Maurras) ou républicain (avec Barrès), mais il est toujours liberticide, car réduisant l'homme à une identité imposée par ses racines (et souvent sa race), niant donc sa liberté. C'est de lui que les divers fascismes sont issus. Précisons qu'il ne doit pas être confondu avec le patriotisme qui est autre chose, qui renvoie à la conception de la Nation, indissociable du Peuple et de la République (qui a une vocation universelle). C'est face à ce danger nationaliste que le camp répu-

blicain se mobilise et mobilise à nouveau le souvenir de 1851. Ce n'est pas tout à fait par hasard si, en 1901, un comité est fondé afin d'honorer la mémoire de Martin Bidouré. Ce comité est présidé par Octave Vigne, de Montfort, leader socialiste, qui sera élu député de l'arrondissement de Brignoles l'année suivante. À ce comité, participe l'ensemble des élus radicaux et socialistes du Var : Louis Martin, par exemple, de Puget-Ville, député, puis sénateur du Var, un juriste, méconnu aujourd'hui, dont le rôle dans l'établissement de la législation sociale mériterait à coup sûr qu'on étudie son œuvre. Il y a aussi le sénateur radical Victor Méric, un héritier de l'espérance de 1848-51¹⁷. Et ce comité lance un appel pour l'érection du monument qui, en 1906, sera inauguré place de la Rouguière, sur le lieu même où se réunissaient les républicains, là où était planté l'arbre de la Liberté. Sa symbolique est significative puisque Martin Bidouré agonisant s'appuie sur la République, alors qu'à leurs pieds repose la Déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen. C'est peu après qu'à Crest, dans la Drôme, en 1910, est érigé le très beau monument aux Insurgés de 1851, tandis qu'aux Mées, le monument à l'Insurrection est inauguré le 4 septembre 1913. Cette vague d'inaugurations, c'est aussi une façon de rappeler ce qu'est le passé de la région, alors que la République est menacée. C'est bien pourquoi Louis Martin, très hostile au nationalisme, demande en 1908 que l'histoire de Noël Blache soit distribuée dans toutes les

16. Ce discours est prononcé devant 1 500 électeurs, le 8 août 1893, au cours de la campagne pour sa réélection. Paul Cotte, qui est l'un de ses fidèles soutiens, et plusieurs autres victimes de 1851 sont présents. Clemenceau, qui sera battu, est en mauvaise posture. Voir Charles Galfré, *Le Tigre en Provence. Clemenceau, l'élû du Var*, Aix-en-Provence, Edisud, 1991.

17. Louis Martin est élu député de 1900 à 1909, puis sénateur jusqu'en 1936. Victor Méric, fils de l'un des chefs des « rouges » du Luc, condamné en 1850, est sénateur entre 1898 et 1909. Ils sont tous deux radicaux.

écoles. Peu après, un instituteur de Toulon, Barrus, propose un petit manuel sur le Var qui fait toute sa place à 1851¹⁸.

À toutes les étapes, ce qui fonde donc cette tradition républicaine si profondément ancrée ici, le refus de toute forme de pouvoir personnel : roi, empereur, chef militaire, président ou chef de gouvernement qui accaparerait le pouvoir, c'est le refus de toutes les formes de césarisme.



Nom de rue du village des Mées.
Jean-Marie Guillon.

III. Remises en question et résistances au xx^e siècle

Cette mémoire et la tradition qu'elle entretient vont s'étioler, voire se dissoudre quelque peu au cours du xx^e siècle : la guerre de 1914 est une première étape de cette oblitération, car son traumatisme est tel que son impact mobilise les mémoires. Cet effacement relatif de la mémoire de 1851, de certains aspects de cette tradition républicaine, est aussi lié à une « nationalisation », voire une internationalisation des

comportements. Alors que la République s'est affaiblie, voire s'est compromise, dans la guerre, l'idéal révolutionnaire est incarné par la révolution de 1917, par un parti communiste qui porte un autre modèle d'insurrection. L'insurrection de 1851, provinciale, rurale, interclassiste, n'est plus dans la norme. L'insurrection modèle pour Marx et pour ceux qui s'en réclament, c'est la Commune parisienne de 1871. D'autres facteurs pourraient être ajoutés pour expliquer que, de fait, dans la mémoire nationale, 1851 n'a plus sa place.

En revanche, dans la mémoire locale, 1851 continue de cheminer et de servir de référence. Sur le plan politique d'abord, où le souvenir est toujours porté par les militants, socialistes, radicaux, communistes, dont le discours local n'est pas tout à fait celui des instances nationales. Je pense à ces communistes d'Aups qui participent à la commémoration de l'insurrection de 1851, organisée en décembre 1931 par le conseiller général du canton, personnage pittoresque que certains d'entre vous ont peut-être connu à Aiguines, Joseph Chauvin, dit Font d'Eilenc, qui à cette époque-là avait voulu célébrer la révolte républicaine et qui y avait associé la musique rouge d'Aups, composée en partie de communistes qui se sentaient pleinement héritiers de 1851. Mais Pierre Girardot, infatigable animateur du PCF dans les Basses-Alpes, futur député, relevait de la même lignée¹⁹. Dans son département, le souvenir de l'Insurrection restait vivace, mais il est ravivé en 1934,

18. C'est René Merle qui a attiré l'attention dessus. Voir son article sur son site (www.rene-merle.com) ou celui de l'association 1851. E. Barrus, *Le département du Var, son histoire, description géographique, organisation administrative, notices communales*, Marseille, Librairie Ferran Jeune, 1919.

19. Il sera vice-président de l'association 1851-2001 lors de sa création. Voir ses souvenirs, *La lavande et le Palais Bourbon*, Paris, Éd. Sociales, 1980.

lorsque le danger fasciste, après le 6 février, fait peser à nouveau une menace sur la République. La grande manifestation à Digne, le 11 février, voit défiler en tête les héritiers des Insurgés, en compagnie des leaders politiques locaux, socialistes comme Ernest Borrély qui en a été l'initiateur, radicaux comme Marcel Massot, ou communistes qui sont en phase de rapprochement vers ce qui va devenir le Front Populaire. Peu après d'ailleurs, entre le 8 et le 29 février 1936, dans l'hebdomadaire du PCF, *Rouge-Midi*, un jeune journaliste, originaire de Lambesc, Fernand Pauriol, relate sa « découverte » de l'insurrection de 1851 en enquêtant à Gonfaron et écrit une série d'articles sur quelque chose qu'à l'évidence, il ignorait jusque-là²⁰.

Dans le même temps, l'historiographie joue un rôle important dans l'entretien de cette mémoire et de cette tradition. En 1928, un jeune professeur de Draguignan, sur lequel d'ailleurs on possède peu d'informations, Victor Fournier, publie la deuxième histoire de l'insurrection varoise. Dédiée, dit-il, « à mon aïeul Richard de Vidauban », elle complète celle de Noël Blache. Elle est préfacée par Gustave Fourment, président du Conseil général, sénateur du Var, l'un des fondateurs du parti socialiste unifié avant la guerre de 1914 dans le Var, professeur de philosophie à Draguignan, un intellectuel de grande qualité, dont il faudrait citer la préface tout entière. Puisque notre l'association l'a publiée, je renvoie à ce magnifique texte où il loue les *idéalistes passionnés*

(qui) s'imaginent que l'on doit vaincre parce qu'on défend une cause juste. Victor Fournier reprend la version républicaine de l'Insurrection : « *Non l'Insurrection n'a pas été une jacquerie, un complot organisé par les sociétés secrètes, mais c'est une révolte spontanée de citoyens qui entendent défendre le Droit.* » Mais, peu après – et c'est le « scoop » de mon intervention, car c'est une découverte que j'ai faite il y a deux mois – un autre historien varois fait l'étude de la Seconde République dans le Var. Ce travail d'une centaine de pages ne sera pas publié, car c'est son diplôme d'études supérieures (DES, c'est ce qu'on appellera plus tard une maîtrise) qu'il soutient à la Sorbonne vers 1930. Cet historien n'est autre qu'Henri Michel, qui deviendra le grand historien français de la Seconde Guerre mondiale, le responsable du Comité d'histoire de la Seconde Guerre mondiale, initiateur de multiples travaux sur la Résistance, en particulier²¹. Il participera lui-même à la Résistance comme dirigeant de la reconstruction clandestine du parti socialiste varois avec l'instituteur Charles Sandro, et comme membre du comité départemental de Libération du Var. Le DES du jeune Vidaubanaï n'est pas sa meilleure œuvre, il apprenait à faire de l'histoire. La thèse qu'il soutient est à peu près la même que celle de Fournier (l'insurrection n'est pas une jacquerie, ni un complot, mais une révolte spontanée, citoyenne), mais il la complète en étudiant très finement les événements de 1848 à 1851, la constitution du « parti » républicain et le rôle des sociétés secrètes.

20. « La répression dans le Var. Après le coup d'État de Louis Bonaparte. Un département châtié pour sa foi républicaine ». Ces quatre articles auraient été publiés d'abord dans *La Défense*, organe du Secours rouge international.

21. On peut se reporter à la notice que je lui ai consacrée dans le *Dictionnaire historique de la Résistance*, Paris, Robert Laffont, coll. Bouquins, 2006 (sous la direction de François Marcot).



Maxime Amiel et Jean-Marie Guillon à l'occasion des journées européennes du patrimoine organisées à Riez. Jean-Landry Nicolas, association Les amis du vieux Riez.

Cette étude est une pièce à apporter au dossier de la transmission de la tradition et, de ce fait, elle mérite une publication au moins partielle. C'est une étape dans un cheminement qui est à la fois personnel et collectif. Un autre texte découvert lui aussi grâce aux enfants d'Henri Michel éclaire son parcours. Il s'agit de ses souvenirs d'enfance, rédigés à la fin de sa vie, qui vont être publiés, avec la participation d'Alain Droguet, directeur des archives départementales du Var, aux éditions C'est-à-dire (Forcalquier). Ces souvenirs d'enfance sont tout à fait passionnants parce qu'Henri Michel livre une formidable radiographie de la société en

Provence autour de 1914, de la vie quotidienne, de l'enfance, mais aussi décrit l'influence que la guerre de 1914 a eue sur l'évolution politique et le passage au socialisme d'un village et d'un jeune garçon. Mais, pour en revenir au travail d'Henri Michel sur la Seconde République, comment ne pas relever le rôle que joue la référence au soulèvement de 1851 dans son engagement politique comme dans son engagement d'historien ? Le résistant Henri Michel, auteur de la première *Histoire de la Résistance en France* dans la collection « Que sais-je », est aussi le premier biographe de Jean Moulin, en 1964²². Même si Henri Michel fait seulement allusion à

22. Jean Moulin, *l'unificateur*, Paris, Hachette, 1964. Cet ouvrage sera suivi en 1969 de celui de la sœur de Jean, Laure Moulin (*Jean Moulin*, Paris, Presses de la Cité) qui évoque le culte familial de 1851.

la culture politique familiale de Moulin, il ne l'ignore pas. Il n'y insiste pas sans doute parce qu'il entend jouer d'abord sur le caractère de rassembleur du héros de la Résistance. Pourtant, on ne peut pas comprendre Jean Moulin si l'on ignore les références politiques et civiques dans lesquelles il a baigné.

Jean Moulin est une figure très étudiée. Il y a d'excellentes biographies et quantité de notices, ouvrages, articles qui évoquent son parcours. Pourtant, la culture politique qui est la sienne est le plus souvent ignorée. L'indifférence aux sous-cultures régionales et leur méconnaissance par une conception trop centralisée de l'histoire expliquent sans doute cet « oubli ». Or, la culture dans laquelle Jean Moulin a baigné est la culture « rouge », républicaine avancée, de la France méridionale, celle de ce grand-père, artisan à Saint-Andiol, emprisonné sous l'Ordre moral, celle de son père Antoine qui, lycéen à Avignon, provoque un esclandre en faisant applaudir Gent et qui, professeur de lettres à Béziers, sera le fondateur de la Ligue des Droits de l'Homme. Franc-maçon, radical-socialiste, conseiller municipal de Béziers, puis conseiller général de l'Hérault, il est l'initiateur du monument à Casimir Péret, maire de Béziers, condamné après l'insurrection de 1851 et mort en déportation en Guyane. L'inauguration a lieu en 1907, dans la même vague que celle dont je viens de parler à propos de monuments de Barjols, de Crest et des Mées. Remarquons que le monument est érigé face à l'église

de Béziers, sur la place de la République. Que Jean Moulin partage ces références, comment en douter en lisant le discours qu'il prononce à Chartres, alors qu'il est préfet, le 5 mars 1939 au banquet commémoratif en mémoire du général de la Révolution française, Marceau :

*« Quant à moi, arrière-petit-fils d'un soldat de la Révolution, petit-fils d'un homme qui a connu les prisons du Second Empire pour avoir osé proclamer son attachement à la République, ce n'est pas du bout des lèvres que j'apporte ici mon tribut d'hommage à votre grand Marceau. Et si vous me permettez de joindre à cet hommage un souhait ardent, je voudrais, alors que continuent à s'amonceler à l'horizon des nuages chargés de menaces, que le souvenir, que l'exemple d'un homme comme Marceau nous incitent à forger à la France, à nouveau cette âme forte et généreuse qui était sienne au temps où ces admirables volontaires d'Eure-et-Loir couraient à la frontière pour combattre et mourir pour la liberté. »*²³

Comment ne pas trouver une admirable continuité entre ce propos, l'engagement résistant de Jean Moulin et son propre choix en 1943 de mourir pour la liberté ? Comment comprendre Moulin en ignorant d'où il vient ?

La période des années 1940, et la Résistance en particulier, porte d'ailleurs bien des éléments d'analogie avec la période qui entoure 1851. Avec Vichy, c'est le triomphe des « Blancs » et, avec eux, de cette tradi-

23. Ce texte est publié dans les annexes de *Premier combat*, ouvrage posthume, édité par sa sœur en 1946 aux Éditions de Minuit, où il rend compte, alors qu'il a été limogé par le régime de Vichy et qu'il est retiré à Saint-Andiol, les journées de juin 1940 à Chartres, au cours desquelles il a tenté de se suicider parce qu'il ne voulait pas signer un texte que les Allemands voulaient lui imposer et mettant en cause les troupes coloniales dans les massacres de civils.

tion contre-révolutionnaire qui structure aussi la vie politique locale. Il n'est pas anecdotique que leur arrivée au pouvoir se traduise par l'épuration des marques républicaines dans le paysage monumental, et notamment par celle des noms de rues. Les municipalités nommées par Vichy s'empressent d'éliminer ces noms – qui vont de la République à Jaurès, Zola ou Robespierre – et de les remplacer, soit par des noms traditionnels plutôt à références religieuses, soit par d'autres représentations de la France éternelle, notamment militaires. L'hebdomadaire *Gringoire* ou celui du PPF, le parti fasciste français par excellence, qui se font une spécialité des dénonciations en tout genre, épingle les communes qui n'épurent pas assez vite, par exemple, la municipalité pétainiste de Toulon, en 1941 parce qu'elle n'a pas encore effacé la rue Martin Bidouré... La Libération remettra en place ces noms et Bidouré retrouvera ses rues, tant à Toulon qu'au Beausset ou à Saint-Maximin. Car la Résistance a souvent découvert ou redécouvert l'insurrection de 1851 en recherchant des racines dans l'histoire. Seuls certains militants politiques ou des résistants issus de familles où ce souvenir avait été entretenu la connaissaient, mais les jeunes maquisards qui venaient de Toulon, de Marseille, de Nice, qui se trouvaient dans le maquis comme ceux qui étaient, ici, à Ginasservis, qui appartenaient à la 1^{ère} compagnie FTP de Provence, compagnie qui circulait dans le secteur en 1944, ignoraient Martin Bidouré et l'insurrection de 1851. C'est dans le combat résistant ou à

la Libération qu'ils apprennent en quelque sorte cette histoire et qu'ils découvrent une filiation entre ce qu'ils font, l'insurrection à laquelle ils participent et l'insurrection passée. Ce n'est évidemment pas par hasard que le monument à Martin Bidouré à Barjols et le monument d'Aups, pour nous en tenir au Var, sont choisis pour honorer les martyrs de la Résistance. *La Résistance à Martin Bidouré*, telle est l'inscription que porte le socle du monument de Barjols. La Résistance républicaine au coup d'État devient la source de la Résistance à l'oppression allemande et de la Résistance au régime de Vichy.

Il n'est pas sans signification non plus que Marcel Edmond Naegelen, député socialiste des Basses-Alpes, résistant originaire du Territoire de Belfort, faisant la même découverte, écrive, en 1954, dans l'introduction qu'il donne aux *Récits d'histoire locale*, destinés aux écoliers du département :

« Oh ! enfants des Basses-Alpes, apprenez à connaître les noms de Ailhaud de Volx, le Garde Général des Eaux et Forêts qui fut l'âme de la résistance à celui que Victor Hugo a baptisé : « Napoléon le Petit », de Martin Bret qui fut le chef de la résistance à l'ennemi et à ses valets de 1940-44, celui du Martiniquais Gérard-Pierre Rose dont le sang mouilla la terre bas-alpine à la barre d'Aurent, ceux des martyrs du charnier de Signes. »²⁴

On aurait pu croire qu'à partir de là, la partie mémorielle était gagnée, le légendaire de 1851 (car il est des légendaires

24. *Récits d'histoire locale destinés aux élèves des établissements d'enseignement*, Digne, Comité technique départemental de l'enseignement du premier degré, 1954 (29 récits, voir le site www.1851.fr pour ceux qui concernent 1851 et la préface). Louis Martin-Bret, conseiller général socialiste, qui est le principal organisateur de la résistance bas-alpine, a été fusillé à Signes (Var) le 18 juillet 1944 avec 28 autres résistants, dont ses camarades du comité départemental de Libération. Le capitaine Pierre-Rose était le chef du maquis Fort-de-France (vallée de l'Asse).



Monument aux victimes de décembre 1851, Aups (1881).
Jordan Lacoste, Parc naturel régional du Verdon.

nécessaires !) bien installé, et le danger de césarisme écarté. Une République démocratique et sociale, inspirée du programme du Conseil national de la Résistance, s'esquisse. La Constitution de la Quatrième République reste fidèle à l'esprit républicain et les critiques dont on l'accable tiennent plus aux circonstances qu'à ses défauts intrinsèques. Je rappelle l'importance de son préambule, de sa référence à la déclaration de 1789 et aux principes de 1848. Or, les cartes politiques vont se brouiller pour quantité de raisons qui tiennent aux événements, à la guerre froide bien entendu, aux guerres coloniales, à leurs effets délétères, aux rapports de force qui affaiblissent une conception de la République que les principaux courants politiques combattent ou disqualifient. Peu s'insurgent finalement contre le coup de force de 1958 et moins encore contre le retour à l'élection du président de la République au suffrage universel. La Cinquième République instaure, de fait, une autre République, que le pays paraît adopter jusqu'à aujourd'hui ou à laquelle il paraît se résigner en s'y ralliant.

IV. L'histoire pour mémoire

Et c'est là que les travaux d'historiens interviennent en jouant le rôle principal dans la transmission et la reconstruction du souvenir de 1851. C'est dans les années 1960 que les grandes thèses, celle de Philippe Vigier sur la Seconde République dans la région alpine, celle de Maurice Agulhon dont l'élément le plus fameux est

La République au village, sont publiées. C'est grâce à leur travail que finalement une génération, celle de 1968, qui est en révolte contre les pères, contre la chape que fait peser le régime gaulliste, contre l'ordre des choses (la société de consommation, l'impérialisme américain, un communisme fossilisé), découvre une révolte qui pouvait apparaître comme reléguée dans un certain oubli. C'est par là que cette génération s'inscrit dans la généalogie de cette insurrection qu'elle essaye de se réapproprier. Ce n'est pas un hasard si dans les années 1970, par des chansons, par des pièces de théâtre, celle de Gaston Beltrame *Martin Bidoure o lo cop d'estat de 1851*, mise en scène par le Centre dramatique occitan d'André Neyton en 1974, par des romans, ceux de Luc Willette et de Jean Rambaud²⁵, par des articles dans la presse, soit la presse militante, soit une presse historique qui se veut de vulgarisation populaire. Même si, après la poussée des années 1970, la phase romantique est retombée, ce moment laisse des traces. Ce n'est donc pas un hasard si à nouveau la référence à 1851 ressurgit à la fin du xxe siècle, après une phase où elle a persisté de façon un peu souterraine. L'implantation et l'essor de l'extrême droite dans la région, la complaisance dont elle jouit parmi certains élus, le choc de 1995, avec la conquête de municipalités, qui ne sont pas des moindres, suscitent le trouble dans le camp de ceux qui se réfèrent toujours à la tradition républicaine et qui s'en sentent comptables. C'est alors qu'est remobilisé le souvenir de 1851. Ce n'est pas un hasard si, en 1997, est fondée l'association 1851-

25. Frédéric Arnaud *1851-1974* et *Et la montagne reflleurira* publiés respectivement en 1974 et 1975 chez Stock et chez Denoël. Joseph Rambaud, ancien résistant, utilise des souvenirs familiaux. Willette (pseudonyme de l'avocat Luc Bihl) et lui sont redevables aux historiens.

2001 autour de René Merle, Jean Signoret, et quelques autres. Raymond Huard et d'autres historiens notoirement connus (Michel Vovelle, Maurice Agulhon) soutiennent l'initiative. Il faut renvoyer à ce qu'écrivait René Merle, qui est l'âme de l'association, dans l'éditorial du premier bulletin, en novembre 1997 :

« Il faut rappeler ce passé, qui, comme disait Clémenceau, nous engage. Notre avenir, s'il se veut avenir de responsabilité citoyenne et de démocratie se fonde sur des valeurs héritées de notre Histoire. Cet héritage de la Résistance au coup d'État de 1851, fondé sur l'espérance de la République démocratique et sociale apporte des éléments précieux à bien des égards ; la responsabilité citoyenne, l'autonomie d'initiative, la fonction de la combativité populaire, la coordination horizontale du mouvement ne sont sans doute pas les moins importantes. C'est pourquoi l'association 1851-2001 qui vient de naître va œuvrer pour mieux remettre en circulation publique le souvenir de 1851. »

Le plus extraordinaire, c'est que cette initiative qui était isolée, que les médias nationaux ne portaient pas du tout, que les médias locaux portaient à peine, a connu un succès en 2001 absolument inattendu, inespéré dans nos départements du Var et des Basses-Alpes. Peu après, dans un texte cherchant à retracer le cheminement de la mémoire de 1851, prenant acte de cette mobilisation associative, supputant que le film *Ils se levèrent pour la République*²⁶ inscrirait cette mémoire dans la durée, j'écrivais « à chaud » que peut-être, au

bout de 150 ans, la partie était enfin gagnée et qu'enfin l'insurrection de 1851 entrait dans le légendaire, celui qui assure au souvenir la pérennité. Nous pouvons constater, dix ans après, que je n'avais pas tout à fait tort. Comme je l'ai dit en commençant, après 2001, nous nous posions des questions sur l'avenir de l'association : fallait-il la dissoudre ou devait-on la faire perdurer ? Et si, oui, comment, avec quelles forces, avec quels moyens, avec quels objectifs ? Or, durant ces dix ans, la référence à 1851 a continué à s'enraciner. L'attribution régulière de noms rappelant l'événement à des places, des ronds-points comme à Gréoux-les-Bains et à Moustiers-Sainte-Marie récemment ou, comme à Ginasservis aujourd'hui (et il y avait déjà une androne Martin Bidouré ici), la diffusion du film de Christian Philibert, la publication d'études, de récits, la fréquentation du site 1851 dont Frédéric Négrel assure la charge, les causeries demandées aux uns et autres, bref, tout cela a démontré l'utilité de ce travail. L'initiative du Parc naturel régional du Verdon pour le 160^e anniversaire de l'insurrection en est une sorte de consécration.

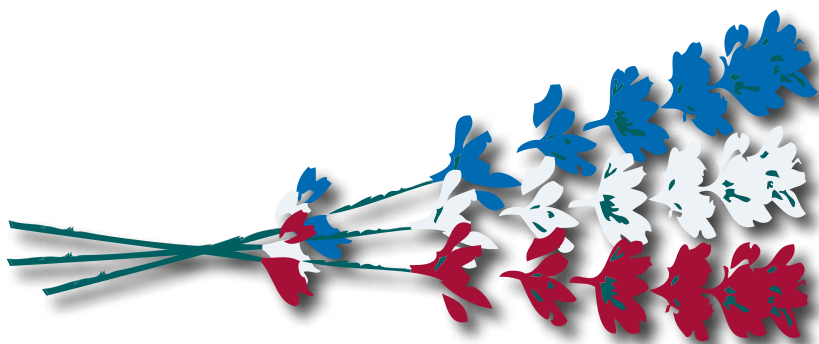
Si, sur le plan national, les choses n'ont pas beaucoup changé, en dépit d'une relative mobilisation historique, si le centralisme continue de sévir, non seulement dans la vie politique, mais aussi dans la construction du passé, constatons en tout cas, que sur le plan local, la mémoire de 1851 paraît assurée. Elle le sera tout à fait, pour autant que nous, qui nous revendiquons de cette lignée, sachions l'entretenir.

Mots clés : tradition républicaine, Troisième République, résistances, mémoire.

26. Christian Philibert, Eguilles, Copsi Vidéo Production, 2001.



Plaque commémorative inaugurée le 8 août 2011 par l'association spectacle historique de Moustiers. Paul Cresp, association 1851 pour la mémoire des Résistances républicaines.



Autres collaborations

Les Riézois dans l'insurrection de décembre 1851

Maxime Amiel, association Les amis du vieux Riez



Sous la Seconde République, Riez est un village de 2 800 habitants environ. Il dépassait 3 000 habitants au début du XVIII^e siècle, mais sa population diminue régulièrement depuis. La commune est prospère, si l'on se base sur le montant des contributions directes qui la place au 5^e rang dans le département. Le canton de Riez compte 11 communes.

La vie politique est calme au début de la Seconde République : les premières élections de 1848 au suffrage universel ne changent rien au pouvoir des notables locaux : le républicain Châteauneuf, commissaire du gouvernement, n'obtient que 10 % des voix à la Constituante, et c'est Jules de Castellane qui est élu maire le 30 juillet 1848.

Le revirement est total à la fin de l'année : à l'élection présidentielle, le canton de Riez accorde 59 % de suffrages à Ledru-Rollin et moins de 14 % à Louis-Napoléon Bonaparte, ce qui constitue deux records dans la région alpine, selon Philippe Vigier. La propagande républicaine a été efficace. On se réunit à l'hôtel des frères Gasquet ou dans les chambrettes des *bardots* qui sont en relations étroites avec celles de Valensole et de Manosque. Le médecin Prosper Allemand répand les idées démocrates-socialistes dans tous les foyers du

canton qu'il est amené à visiter. À la fin de l'année 1849, Louis Langomazino gagne les chambrettes de Riez aux idées de la Montagne et impulse la formation des sociétés secrètes : 8 dans le canton au début de 1850.

Deux documents apportent des témoignages locaux sur les journées de décembre : la déposition de Marcellin Martiny (A.D.) et les notes intitulées *Souvenirs* d'Honoré Veyan.

La société secrète de Riez comprend une douzaine de sections de 10 membres. Prosper Allemand, Marcellin Martiny, Antoine Gasquet, Honoré Veyan, Louis Bouteille en sont quelques-uns des membres influents. Les membres ont juré sur un poignard, les yeux bandés, de se lever en masse le jour où la constitution serait violée.

Le coup d'État de Bonaparte est connu à Digne dans la soirée du 3 décembre. L'insurrection républicaine éclate dans l'arrondissement de Forcalquier le vendredi 5 : la sous-préfecture est aux mains des démocrates dans la journée.

Ce jour-là, un courrier apporte aux Riézois la lettre de Buisson annonçant le départ des Manosquins en armes. Une trentaine

de membres de la société secrète, réunis chez Gasquet, décide de la diffuser dans le canton et à Moustiers. Ils apprennent dans la nuit le départ des hommes de Gréoux et Valensole, qui vont se diriger sur Oraison, Les Mées et Malijai.

À Riez, les républicains sont d'abord indécis. Réunis le 6 avec les représentants d'Allemagne, Saint-Martin et Sainte-Croix, ils décident enfin de partir. Ils prennent les fusils de la Garde nationale (il y en avait 213 en 1849), mais ont l'ordre de ne pas tirer – et ils ont obéi. Ils vont également chercher le drapeau (tricolore) de la mairie, le maire Benjamin Maillet, fils du président du Comité de Salut public en 1792, le leur donne volontiers. Quelqu'un avait proposé un drapeau rouge.

Le dimanche 7, le rassemblement se fait au Pré de Foire. C'est sans doute là que le contingent de Sainte-Croix conduit par le curé Chassan les rejoint.

À Puimoisson, la colonne est grossie des habitants de cette commune et de ceux de Roumoules. À l'auberge de Gaubert, elle est composée de 500 à 600 hommes, selon la déposition que fera Marcellin Martiny devant le juge. Charles Cotte vient au-devant d'eux et les conduit jusqu'à Digne où ils arrivent entre 3 et 4 heures du matin, réveillant la population endormie au son des tambours et au chant de la Marseillaise. Ce sont donc les hommes des cantons de Riez, Moustiers et Mézel qui arrivent les premiers dans la ville préfecture. Ils sont rejoints à 10 heures par la grande troupe des insurgés qui avait campé à Malijai.

Le 8 décembre, les démocrates sont maîtres de tout le département, sans au-

cune effusion de sang, mais apprennent dans la soirée que Marseille ne s'est pas soulevé et qu'un bataillon du 14^e Léger commandé par le colonel Parson s'approche. Ils sont inquiets de la rapidité de la réaction militaire. C'est que deux jours auparavant, un Riézois, M. de Ferry, dont la diligence a été arrêtée à Estoublon, est allé, à pied et déguisé, alerter le préfet des Bouches-du-Rhône sur la situation dans le département des Basses-Alpes. Grâce à ces renseignements, les troupes en poste ont quitté Marseille pour soumettre le département.

Le Comité de Résistance organise une troupe évaluée à 3 000 à 6 000 hommes, selon les auteurs, sous les ordres d'Aillaud, pour aller barrer la route de Marseille au défilé des Mées. Honoré Veyan a noté :

« Auparavant d'aller aux Mées, on nous a fait camper à Malijai. Dans la nuit, il faisait un froid infâme. Nous avons fait des feux, qui d'un côté, qui de l'autre. Nous arrivâmes aux Mées. Nous avons vu venir la troupe, nous autres comme des troupeaux égarés : qui passait d'un côté, qui passait de l'autre. La troupe a tiré sur les civils, en a blessé deux. Nous autres, nous n'avons pas tiré un coup de fusil. Nous avons fait des prisonniers, nous avons pris six militaires et un commandant, mais nous les avons lâchés sous peu de temps. Nous leur donnions de quoi vivre, pour qu'ils ne souffrent pas du tout ».

La bataille des Mées ne dure que quelques heures, il ne semble pas y avoir eu de morts. Comme l'écrit Eugène Ténot :

« Il se replie, le colonel, avec son 14^e Léger et ses cavaliers, avec pertes et sans fracas, abandonnant ses prisonniers. Il se sauve... sur quarante kilomètres, jusqu'à

Vinon, dans le Var, devant cette poignée de bourgeois, ces équipes d'artisans, ces phalanges de paysans en armes, de paysans rouges. On n'a jamais vu cela en France... »

Mais les républicains victorieux ont appris par les soldats prisonniers l'écrasement des insurgés de la Drôme (massacre de Crest le 7 décembre) et du Var. Plusieurs régiments de ligne arrivent par le sud, l'ouest et le nord. Au soir de la victoire, le Comité de Résistance, malgré Aillaud, donne l'ordre aux Montagnards vaincus de se disperser et de rentrer chez eux.

Ils rejoignent leurs villes et leurs villages, persuadés que seuls les chefs de la Montagne seront poursuivis. Quelques dirigeants réussissent à gagner le Piémont, l'abbé Chassan également : il y habitait en-

core dans les années 1860. Il était à Nice, où il avait trouvé un emploi comme professeur de lettres au séminaire.

On sait que le département des Basses-Alpes est mis en état de siège dès le 9 décembre. Le 16, le général Morris arrive de Marseille pour diriger la répression, impitoyable, menée par quatre régiments plus de l'artillerie.

Dans un climat de peur, sous la pression des militaires et des autorités locales, le plébiscite des 27 et 28 décembre (il a été repoussé d'une semaine dans les Basses-Alpes) donne des résultats inespérés : dans le département, 74 % des électeurs inscrits (la plus forte proportion de France), 81 % des inscrits dans les cantons de Riez et de Moustiers, approuvent le Prince-président !



**Spectacle 1851, Libertat! avec
Daniel Daumàs et Gaspard Doussière.**
Audrey Zorzan, Parc naturel régional du Verdon.

Honoré Veyan raconte avec des détails son arrestation et sa déportation. On fait rendre les armes à la mairie, puis on perquisitionne chez les suspects. Quatre militaires et deux gendarmes arrivent chez lui, vident les armoires en jetant le linge par terre, sondent à la baïonnette le foin et la paille dans le grenier, sans rien trouver. Quelques jours après, les gendarmes viennent le chercher pour le mener devant le juge, mais il passe la journée à la campagne, comme beaucoup de paysans de Riez. Il se rend le lendemain à la prison (c'est le 29 décembre) où se trouvent déjà ses camarades, et on emmène 19 Riézois à Digne le 2 janvier 1852.

Ils sont emprisonnés au séminaire, à 8 personnes dans une chambre, où ils n'ont « *que trois mètres pour promener* », ils y restent deux mois. Puis ils sont emmenés, à pied naturellement, « *attachés de 2 en 2 avec une petite corde* », vers Manosque. Étape suivante : Manosque-Quinson en un seul jour, ils couchent dans les écuries, « *bien entendu* ». Puis Barjols, Brignoles, Forcalqueiret où on leur met « *la corde au cou et aux mains* », Cuers où on les met dans un cachot, « *les uns sur les autres* », sans leur donner ni pain ni eau.

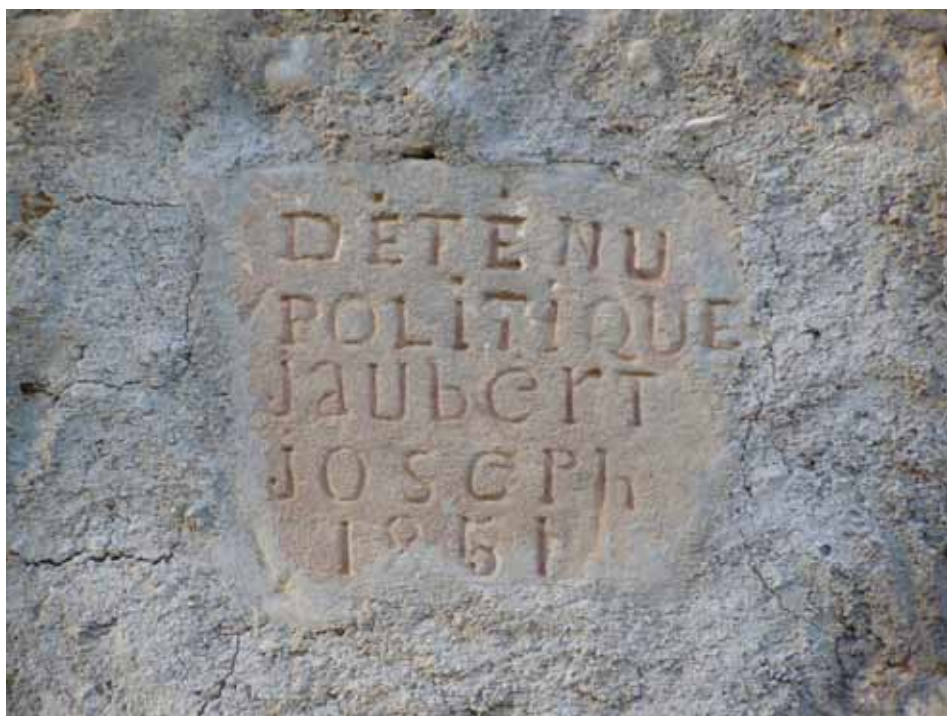
Pour la dernière partie du trajet, on les fait monter, la corde au cou, à 6 sur des charrettes, et ce convoi d'une centaine de prisonniers arrive à Toulon, dans les casemates du fort Lamalgue. Ils ont de la mauvaise soupe une fois par jour, et le soir, on leur vend des haricots, de la morue, du bœuf en daube : « *les exploités nous vendent les aliments qui nous sont dus par le gouvernement* ».

Au bout de 12 jours, ils sont internés sur les pontons (vieux navires désaffectés) ou sur le Génereux, où ils restent 2 mois. Le 4 mai, c'est la traversée vers l'Afrique, qui dure 4 jours, le débarquement à Mers-el-Kébir, l'installation au camp de Saint-André. Ils sont bien logés, dans six baraquements en bois de 81 mètres sur 8 :

« *Là nous étions bien couchés, nous avions un lit chacun, trois planches de tréteaux, une paille, une couverture et un sac de campement. Nos étions bien nourris : le matin, nous prenions le café à nos frais ; et puis à dix heures, nous avions la soupe de bœuf ; le soir, à quatre heures, nous avions la soupe au sucre, ou des haricots, ou des pommes de terre en rata ; tout cela, le gouvernement nous le donnait. Nous n'avions que le chagrin de ne pas voir nos enfants et nos femmes, autrement nous étions des petits bourgeois* ».

Après deux mois, on les fait partir, « *de deux en deux cents* », vers Tlemcem, Bou-Tlélis ou Sidi-Brahim où Honoré Veyan est logé sous la tente, comme les militaires. Fin juillet, il est malade et passe près d'un mois à l'hôpital, où il est « *bien soigné, bien couché, bien propre et bien nourri* ». Il travaille ensuite dans le camp, on lui « *donne la nourriture du gouvernement, 20 sous (1 franc) par jour* (la journée d'homme est payée 2 francs à Riez), *du café et 2 quarts de vin* ».

Gracié le 7 septembre, il assiste à la fin du mois au passage de l'empereur à Marseille. Il arrive au sein de sa famille le 1^{er} octobre, mais il est convoqué à la préfecture : il apprend qu'il est soumis à surveillance, « *comme si je sortais du bagne, comme si j'avais tué quelqu'un* ».



Pierre gravée à Valensole. Annie Robert, Parc naturel régional du Verdon.

Il a encore à deux reprises « *les fièvres* », sans doute des crises de paludisme. Mais il s'apitoie sur le sort d'autres camarades, plus mal traités, comme Louis Bouteille, « *interné à Saint-André, en haut à la montagne* ».

La répression est très dure dans notre canton. Elle est conduite par deux bataillons, dont l'un est commandé par le colonel de Sercey qui sera condamné pour escroquerie et abus de confiance en 1853. 135 républicains du canton sont traduits devant la Commission mixte de février 1852, composée du général commandant l'état de siège, du préfet de Bouville et du procureur. Victor Hugo écrira, en parlant des Commissions mixtes : « *Ces infâmes tribunaux où siègent des assassins en robes de juges* ».

44 Riézois sont condamnés (84 dans le canton), 29 environ à la déportation en Algérie, les autres à l'expulsion, l'internement ou la surveillance. Les grâces seront accordées par Louis-Napoléon Bonaparte à plusieurs reprises, de façon capricieuse, avec le sens de l'opportunité politique : à l'occasion de la fête nationale du 15 août, de son passage à Marseille, de son anniversaire... Finalement, 33 condamnés du canton, dont 13 de Riez, embarqueront pour « l'Afrique » et un condamné d'Albiosc pour Cayenne.

Mais la surveillance de « la haute police », avec interdiction de quitter le lieu d'assignation à résidence, durera des années et accentuera la misère d'une main-d'œuvre très mobile. Les petits propriétaires sont aussi des travailleurs journaliers, qui ont

l'habitude d'aller travailler quelques mois à Marseille, ou faire les moissons dans les Bouches-du-Rhône, arracher la garance dans le Vaucluse, faire le commerce des truffes, vendre sur les marchés les produits de l'horticulture. Des Riezais « soumis à surveillance » demandent en vain de reprendre ces activités, les autorisations leur sont systématiquement refusées.

Les démocrates-socialistes de 1851, ou leurs enfants auront leur revanche sous la Troisième République : ils obtiendront leur

réhabilitation en 1881, avec une pension et une médaille.

Prosper Allemand sera maire de Riez, conseiller général, député en 1871. Il collaborera par des articles au journal départemental de Joseph Reinach pendant l'affaire Dreyfus. Son fils César sera maire de Riez pendant 20 ans et sénateur. Maxime Javelly, maire, conseiller général et sénateur était l'arrière-petit-fils de deux insurgés, ce dont il était très fier.

Les sources de l'insurrection de 1851 aux Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence

Jean-Christophe Labadie,
directeur des Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence



Lectures d'archives par les Diseurs d'archives à Allons.

Audrey Zorzan, Parc naturel régional du Verdon.

La célébration du 160^e anniversaire de l'insurrection de 1851 dans les Basses-Alpes est l'occasion de revenir sur les sources détenues par le service des Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence afin d'en préciser la nature et les contours et d'y apporter quelques précisions utiles pour leur exploitation.

Les sources archivistiques sont bien connues des historiens et des chercheurs. Les uns et les autres ont eu recours aux archives administratives, en particulier la série M (les archives de la préfecture), au

fonds judiciaires (série U) ainsi qu'aux fonds notariaux et à l'administration de l'Enregistrement, et, pour dresser les généalogies, aux registres de l'état civil. Tel est le cas de Christine Maurel pour son étude sur André Ailhaud. D'autres ont eu recours à des sources plus spécifiques, tel Paul Varcin, qui s'est appuyé sur le fonds de l'inspection académique. Gisèle Roche-Galopini, pour son étude de Saint-Étienne-les-Orgues, s'est particulièrement intéressée aux archives communales. Enfin, la presse locale n'a pas été négligée, *l'Ami*

de l'ordre, le *Journal des Basses-Alpes*, *L'Indépendant des Basses-Alpes* (1834-1854) ou le *Glaneur des Alpes* (1848-1851), le *Journal de Forcalquier et de la Haute-Provence*, pour l'inauguration du « monument aux victimes du coup d'État aux Mées » (1913). Les historiens se sont aussi appuyés sur des brochures éditées à l'occasion de l'événement, qu'il s'agisse de *l'Appel de Charles Cotte et Buisson, anciens membres du comité de résistance* (1881), ou du *Chant révolutionnaire imprimé à Digne, dédié à Châteauneuf, le commissaire du gouvernement dans les Basses-Alpes*, qui appartiennent l'un et l'autre aux collections des Archives départementales.

Les archives préfectorales – préfecture et sous-préfectures – occupent logiquement une place prépondérante, en particulier les sous-séries 2 M (maires et conseillers municipaux), 3 M (élections), 4 M (police). Le service éducatif des Archives départementales avait publié un document à finalité pédagogique en n'utilisant que des archives issues de la série M. La série U (justice) est une source essentielle, dont le registre des décisions de la « commission mixte des Basses-Alpes, réunie à la suite de l'insurrection de 1851 » est un élément central et qui est consultable aux Archives départementales sous une forme aujourd'hui numérique.

Pour l'étude de l'événement et ses conséquences, les sources, toutes consultables aux Archives départementales, sont présentées ci-dessous. Quelques corrections ont été apportées ici et là aux analyses figurant actuellement dans les inventaires papier et même dans la base de données des Archives départementales. Des com-

mentaires accompagnent cette énumération. Certaines pièces remarquables font par ailleurs l'objet d'une note particulière.

Série Fi – Documents figurés

Sous-série 1 Fi

1 Fi 3/196-197 – Proclamation du Comité de résistance.

1 Fi 3/198 – Affiche annonçant l'état de siège.

Série K – Lois, décrets, arrêtés ; Conseil de préfecture

Sous-série 3 K – Arrêtés du préfet

3 K 67. – Arrêtés généraux et particuliers du préfet, années 1848.

L'établissement d'un Comité républicain à Digne, le 19 mars 1848.

3 K 69. – Arrêtés généraux et particuliers du préfet, année 1850. Dont affaire relative à Saint-Étienne-les-Orgues.

3 K 71. – Arrêtés généraux et particuliers du préfet, année 1852.

Série M – Fonds de la préfecture

Sous-série 1 M – Administration générale du département

• Bureau de la police

1 M 19-20. – Enregistrement de la correspondance au départ.

19, de 1850 à 1853.
20, de 1868 à 1872.

• Cérémonies et visites officielles

1 M 257. – Voyage de Bérard, sous-secrétaire d'État aux Beaux-Arts et de Thierry, ministre des Travaux publics (septembre 1913). Lors de ce voyage, inauguration du monument aux victimes du coup d'État de 1851 aux Mées.

• Circulaires

1 M 174-175. – Circulaires ministérielles reçues au cabinet du préfet.
174, de 1853 à 1858.
175, de 1859 à 1874.

Sous-série 2 M – Personnel

• Maires et conseils municipaux

2 M 50*-52*. – Fiches individuelles de renseignements sur les maires et adjoints.
50*, 1843 à 1848.
51*, 1852 à 1863.
52*, 1864 à 1881.

2 M 53-54. – États des propositions de nomination des maires et adjoints.
53, de 1840 à 1855.
54, de 1860 à 1877.

2 M 59-60. – Révocations et démissions de maires et adjoints.
59, de 1811 à 1877.
60, de 1878 à 1912.

2 M 62. – Dissolutions et démissions de conseillers municipaux de 1848 à 1939.

2 M 64-66. – Fiches récapitulatives de la composition des conseils municipaux comportant les mentions de tendance politique de 1881 à 1929.

64, de 1881 à 1892.
65, de 1893 à 1905.
66, de 1906 à 1929.

Sous-série 3 M – Plébiscites, élections

• Élections présidentielles et plébiscites

3 M 1. – Plébiscites de 1851, 1852 et 1870 : correspondance et procès-verbaux. Dont une affiche annonçant le coup d'État de Louis-Napoléon Bonaparte.

• Élections des députés

3 M 4. – Élections législatives de 1852, 1853, 1857, 1863.

Sous-série 4 M – Police

• Correspondance et circulaires ministérielles

4 M 6. – Lettres et circulaires du ministère de l'Intérieur, 1840 au lieu de 1841-1870. Des pièces relatives à l'état d'esprit de la population, au risque révolutionnaire et aux mesures prises par l'autorité politique, entre 1849 et 1851. Notamment, une circulaire en date du 1^{er} mai 1851 de la Sûreté générale prévoit les mesures de maintien de l'ordre à appliquer « dans le cas, heureusement peu probable, où des soulèvements seraient organisés. ».

Le préfet des Basses-Alpes reçoit en juillet 1850 une allocation spéciale de 300 francs afin de surveiller les « sociétés

secrètes ». Le préfet avait alerté le ministère de l'Intérieur des « désordres » provoqués à Manosque suite à l'acquittement par la cour d'assises de Buisson, ancien maire de Manosque.

• **Rapports de police**

4 M 16-18. – Rapports mensuels et trimestriels des commissaires de police au préfet comportant des renseignements d'ordre politique, économique et social.

16, de 1853 à 1862.

17, de 1863 à 1869.

18, de 1870 à 1911 (lacunes).

• **Affaires et partis politiques**

4 M 24. – Correspondance et enquêtes relatives à des questions politiques et religieuses de 1845 à 1849, 1853, 1872 à 1873, 1879 à 1899.

4 M 30. – Partis politiques. Sociétés locales de libre pensée (1873-1914).

• **Insurrection de 1851**

4 M 32. – État des dépenses occasionnées par le séjour des troupes dans les communes du département. Rien de particulier à signaler au sujet de ce dossier.

4 M 33. – Correspondance relative au mouvement insurrectionnel et aux personnes condamnées et graciées (1851-1858 au lieu de 1857) ; enquête sur les détournements de fonds des caisses publiques lors de l'insurrection (1851-1849 au lieu de 1853).

Contient des lettres d'insurgés et d'épouses d'insurgés, écrites entre 1851 et 1858, qui ont été mises à part, sans doute à l'occasion d'une lecture d'archives.

Les documents relatifs aux détournements de fonds publics couvrent la période 1849-1893.

Un dossier a été ajouté sous cette cote : « Enquêtes sur les chambrettes, dans les arrondissements de Sisteron, Forcalquier, Castellane et Barcelonnette (1849).

Le dossier de Sauveur Moutte (1851-1852) contient un état signalétique, un ordre de conduite, une réquisition du conseil de guerre, un procès-verbal d'interrogatoire (tribunal de première instance de Sisteron, 1851), ainsi que la pochette du dossier de la commission militaire.

4 M 34-38. – États mensuels des personnes impliquées dans l'insurrection de 1851 soumises à surveillance préfectorale (1852-1857).

34, de 1852 à 1853.

Il s'agit pour l'essentiel d'états rédigés par la gendarmerie par arrondissement, ayant pour titre : « États nominatifs des individus soumis à la surveillance de la police générale... ».

Année 1852 :

Castellane : avril, août à décembre.

Sisteron, Forcalquier, Digne : avril, mai, août à décembre.

Rien pour Barcelonnette.

Année 1853 :

Castellane, Sisteron, Forcalquier, Digne et Barcelonnette : avril, août à décembre.

35, 1854 :

Castellane, Sisteron, Forcalquier, Digne, Barcelonnette : février à décembre.

36, 1855 :

Contient un dossier : « Cabinet du préfet,

affaires confidentielles, liste des hommes dangereux, 1855 ».

Les rapports sont dressés canton par canton par les juges de paix ou les commissaires de police, à l'initiative du préfet. On y trouve ce brouillon de circulaire du 8 octobre 1855 :

*« M. le juge de paix,
M. le commissaire de police
Un des plus sûrs moyens de maintenir l'ordre et le repos publics, de prévenir toute tentation de désordre et de perturbation est bien certainement de veiller d'une manière incessante sur les menées des hommes dont l'hostilité envers le gouvernement est reconnue, et dont l'influence pourrait inspirer quelques craintes.*

Je vous serai obligé, M. le juge de paix, pour faciliter cette surveillance de dresser et de me transmettre une liste des gens de votre canton qui par leur situation, leurs antécédents et leur caractère, pourraient, à un moment donné, exercer une action politique décisive dans un sens hostile au gouvernement.

Ce travail, dont vous aurez je vous prie consigner (sic) avec soin dans vos notes. L'importance de ce travail ne saurait vous échapper.

J'attends de votre zèle et de votre dévouement qu'il ne présente que des résultats complets et d'une exactitude à l'abri de toute critique. Vous voudrez bien me le faire parvenir avant le 20 octobre courant.

Agréer »



Exposition « Rouge éphémère » des Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence, à l'occasion d'une soirée organisée à Sainte-Croix-de-Verdon avec l'association culture loisirs et patrimoine. Audrey Zorzan, Parc naturel régional du Verdon

Variante pour les commissaires de police :

Je vous invite en conséquence M. le commissaire de police à dresser et à me transmettre...

Les rapports ont surtout trait aux individus ayant eu une part active en 1851, mais ce ne sont pas les seuls qui représentent un danger, comme le souligne le sous-préfet de Forcalquier, dans un courrier qui accompagne son tableau :

« Tous les noms figurant sur cette liste, appartenant au parti démocratique ; ce qui ne veut pas dire qu'il n'y ait pas, dans cet arrondissement, d'hommes connus comme dévoués à d'autres théories politiques. Ici, comme partout, les légitimistes ont leurs représentants ; mais me conformant aux prescriptions de votre circulaire, j'ai dû ne comprendre dans mon travail que des noms appartenant exclusivement à des hommes dangereux par leur caractère énergique. Or, les démocrates seuls doivent figurer dans cette catégorie sus-nommée, les autres hommes qui ne sont pas dévoués au gouvernement actuel, ne devant lui donner au point de vue de l'énergie aucune inquiétude »¹.

À Digne, le commissaire de police a distingué les « hommes anciens » des « hommes nouveaux ». Les premiers ont eu une part active lors de l'insurrection de 1851. Parmi les seconds figure Louis-Marie de Foresta, chanoine honoraire et chef du parti théocratique, « très influent et dangereux par son incessante propagande ».

Le préfet a ensuite adressé les listes du département au ministère de l'Intérieur, le 6 novembre.

37, 1856 :

Les autorités commencent à distinguer les cas de condamnation, politique ou de droit commun, au travers d'états qui concernent qui regroupent ou séparent les condamnés politiques des condamnés de droit commun. Pour l'arrondissement de Digne par exemple, en juillet 1856 ont été dressés deux types d'états, des « états de surveillance des graciés politiques » et des « états nominatifs des individus soumis à la surveillance de haute police et à l'internement politique ». Dans ce dernier se côtoient des voleurs, des faussaires, un bigame, un mendiant et des assassins.

Le lieutenant commandant la gendarmerie de l'arrondissement de Castellane distingue les deux types de surveillance, une liste est réservée aux « individus soumis à la surveillance de la police générale », soit les condamnés de 1851 (six hommes), l'autre aux « individus soumis à la surveillance de la haute police », dans laquelle figure dix hommes, dont trois sont domiciliés à Rougon, deux ont été condamnés pour viol (Joseph Giraud et Honoré Gastinel), le troisième pour vol (Pierre Lions, berger).

Année 1856 :

Castellane : janvier-mars et, mai à novembre.

Barcelonnette, Forcalquier, Sisteron et Digne : année complète.

1. Lettre du 19 octobre 1855.

38, 1856-1858 :

Castellane : décembre 1856, février 1857 à janvier 1858.

Sisteron : janvier à novembre 1857, janvier 1858.

Forcalquier : année 1857 complète.

Barcelonnette et Digne : de janvier 1857 à janvier 4 M 39. – États des personnes graciées (1852-1859).

Ce dossier concerne en effet les personnes graciées, dont des états nominatifs de condamnées et graciés, des états de recours, des demandes de changement de résidence, des avis de grâce.

Manquent trois pièces : deux états (n° 54-55) et deux pièces isolées (n° 1 et 72).

4 M 40. – Dossiers d'indemnisation des victimes du coup d'État (1879-1931 au lieu de 1883-1900).

Un dossier relatif aux instructions en application de la loi du 30 juillet 1881 « relative aux indemnités à accorder aux victimes du coup d'État du 2 décembre 1851 et de la loi de sûreté générale du 27 février 1858 », ainsi que de la loi du 20 décembre 1881 « tendant à proroger les délais accordés aux victimes du 2 décembre pour formuler leur demande » (1881-1889).

Les dossiers sont rangés par année, de 1882 à 1901. Ils comprennent les demandes de réversion des pensions. Quelques pièces sont postérieures à cette date : la dernière est datée de 1931.

Le dossier « Affaires en cours » concerne les années 1883 et 1887-1890. Un registre d'inscription des demandes de pension couvre de 1889 à 1920. Enfin, une pièce isolée, datée de 1879, porte sur une demande de secours.



Soirée organisée à Moissac- Bellevue avec l'association le Plancher des chèvres.
Audrey Zorzan, Parc naturel régional du Verdon.

4 M 41. – Condamnés politiques de 1851 : pensions allouées de 1881 à 1932 (avec répertoire alphabétique). Un registre ouvert le 20 octobre 1881 par la commission instituée par la loi du 30 juillet 1881. Porte sur le dédommagement des victimes de 1851, classées par ordre alphabétique.

Deux autres dossiers : « Envoi des titres de pension », liste, sans date et « Correspondance relative aux demandes de réversion des pensions », classement par année (1901-1921, 1923, 1932). Cette correspondance est la suite de 4 M 40.

• Correspondance diverse (1882-1893)

4 M 42-46. – États mensuels et trimestriels des condamnés libérés soumis à surveillance de 1848 à 1864.

42, 1848-1852.

43, 1853-1855.

Parmi les états mensuels ou trimestriels, sont parfois mentionnées les victimes de 1851. Par exemple, pour l'état nominatif de Barcelonnette en novembre 1855, figure Jean-Joseph Payant, vétérinaire, « condamné correctionnellement à deux ans de prison et 5 années de surveillance pour participation active à l'insurrection de 1851 ». En ce qui concerne l'état de Digne, du mois d'octobre, a été créée la rubrique « Internés politiques ». Il s'agit de Jacques Geoffroi, de Seyne.

44, 1856-1857.

45, 1858-1860.

46, 1861-1864.

4 M 47. – Correspondance relative aux condamnés soumis à surveillance légale de 1865 à 1875.

À noter : contient l'état des condamnés libérés résidant dans le département soumis

à la surveillance de la haute police (1849-1871), mais ce dossier n'a aucun rapport avec 1851.

4 M 48. – Surveillance légale et libérations conditionnelles de 1876 à 1904. Ce dossier n'a lui aussi aucun rapport avec 1851.

• Contrôle des frontières

4 M 73. – Dossiers des personnes considérées comme suspectes du point de vue de la sécurité de l'État (1901-1931). Par erreur, on a renvoyé à cette cote pour la correspondance relative aux chambrées. En fait, ne figurent dans ce dossier que des affaires d'espionnage.

• Cercles et chambrées

4 M 79. – Correspondance et états (1858-1929).

La période évoquée lors de la première analyse (1849-1929) est erronée : le document le plus ancien est daté de 1858. D'ailleurs, la publication 1851 : rouge éphémère, centrée sur les chambrées ne renvoie jamais à cette cote.

Dossiers par année : 1858, 1860-1862, 1866, 1869, 1872-1874, 1880, 1884-1891, 1900, 1902-1903, 1911-1912, 1923, 1928-1929.

Répertoire des chambrées, par commune et par arrondissement, fin XIX^e siècle.

Répertoire des chambrées, 1880-1901.

Tableau des sociétés, cercles et chambrées au 1^{er} juin 1895, par arrondissement.

4 M 80-86. – Demandes d'autorisation et renseignements par commune, de 1849 à 1920.

80, lettres A et B : les documents les plus anciens remontent à 1860.

81, C.
82, D à L.
83, M.
84, N à Q.
85, R à Saint-Michel.
86, Sainte-Tulle à V.

Sous-série 7 M – Agriculture, Eaux et Forêts

• Personnel

7 M 156. – Dossiers administratifs des conservateurs, inspecteurs et gardes généraux de 1861 à 1939.

D'autres sources mériteraient d'être exploitées, en particulier les documents contenus dans les fonds des archives municipales déposés aux Archives départe-

mentales, tel « l'état des armes déposées par les habitants de la commune de Sigonce pendant l'état de siège », dressé le 10 février 1852 (E DEP 206/4 H 1, Sigonce : l'état contient une copie de l'arrêté du « chef de bataillon commandant de l'état de siège dans l'arrondissement de Forcalquier » du 24 janvier et un courrier du sous-préfet de Forcalquier au maire, du 29 janvier 1852). On pourrait citer d'autres communes, telles Barcelonnette (E DEP 019/ 2 I 2) et Selonnet (E DEP 203/2 I 2).

La recherche peut évidemment sortir du cadre départemental pour aborder l'événement dans les Basses-Alpes. Denise Devos, pour son étude sur la loi de réparation nationale du 30 juillet 1881, s'est ainsi appuyée sur les archives de la sous-série F15 des Archives nationales.²

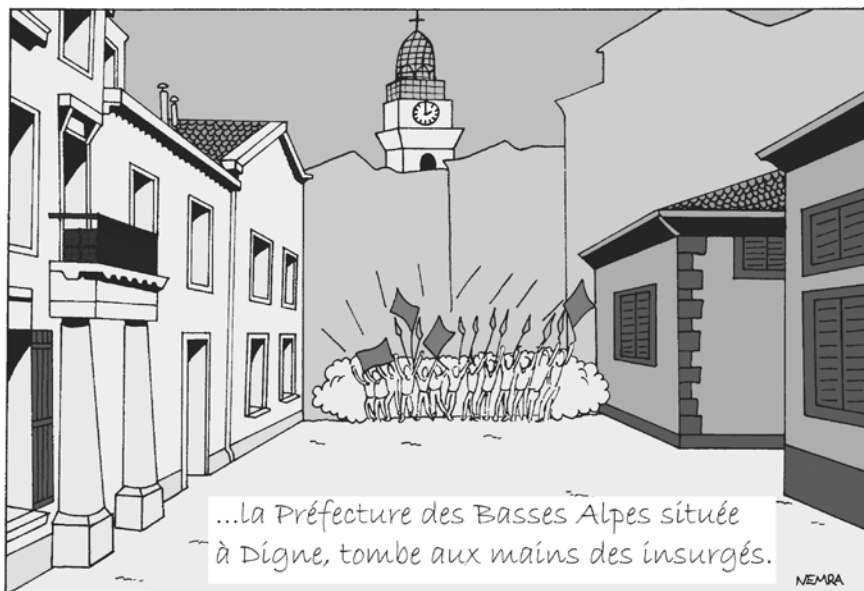
2. DEVOS (Denise), « La loi de réparation nationale du 30 juillet 1881 : source de la répression de l'insurrection de décembre 1851 », *Revue d'histoire du XIX^e siècle*, 1985-01, Varia.

L'insurrection dans le Sud de la France.

Une fois la nouvelle
du coup d'Etat connue...



...des colonnes d'insurgés se forment
dans le département des Basses Alpes...



...la Préfecture des Basses Alpes située
à Digne, tombe aux mains des insurgés.

NEMRA

1851 : un anniversaire qui a inspiré les jeunes

Initiative du Conseil général des jeunes des Alpes-de-Haute-Provence
Sous la direction de Sylvain Girieud, en charge du projet à la direction
de la culture, de l'éducation, de la jeunesse et des sports.

Dans le cadre de leur mandat de conseillers généraux jeunes, une vingtaine de collégiens issus des collèges d'Annot, Castellane, Saint-André-les-Alpes, Oraison et Riez se sont penchés sur les événements survenus en 1851 dans leur département.

Épaulés par l'association 1851, pour la mémoire pour les résistances républicaines, et les Archives départementales, ces jeunes élu(e)s ont souhaité participer à leur manière à l'événementiel mis en place pour les 160 ans de cet épisode citoyen en proposant un projet à destination des jeunes.

L'idée de ce projet a été de mettre en place des outils permettant aux jeunes de mieux connaître cet événement souvent ignoré par les livres d'Histoire.

C'est ainsi qu'ils se sont penchés avec l'aide de l'association École du Sous Sol de Digne-les-Bains, sur l'écriture et l'enregistrement d'une chanson Slam retraçant chronologiquement ces faits, mais également en sollicitant Sophiane Nemra, auteur local de BD, afin qu'il mette en images le déroulement de l'insurrection bas-alpine. Les résultats, très probants, de ces travaux sont consultables sur la page Facebook du Conseil général des jeunes.

Texte de la chanson slam
RÉSISTANTS DES 160 ANS

En 1848,
La monarchie s'effrite,
C'est le moment de la Seconde République,
Une nouvelle aire dans la politique.

Pour tous, de nouveaux droits,
C'est la fin du temps des rois,
Droit de vote, liberté d'expression,
Tels sont les nouvelles notions.

*Après 160 ans,
Il est peut-être temps,
D'avoir une réhabilitation,
Pour ceux qui ont mené l'insurrection,
Toujours résistants face à la répression.*

Après des élections,
C'est Louis-Napoléon,
Qui est élu Président,
Pour un mandat de quatre ans.

Le 2 décembre 51,
Tel un coup de pied au cul,
Par un coup d'État mesquin,
Marianne est abattue.

*Après 160 ans,
Il est peut-être temps,
D'avoir une réhabilitation,
Pour ceux qui ont mené l'Insurrection,
Toujours résistants face à la répression.*

Dans nos départements,
Curés, marchands, paysans, enseignants bourgeois,
Les gens n'ont pas le choix,
De crier leur mécontentement.

Escoffier, Béraud et André Ailhaud,
Les chefs de ces héros,
Mènent la Résistance,
Contre toute cette intolérance.

*Après 160 ans,
Il est peut-être temps,
D'avoir une réhabilitation,
Pour ceux qui ont mené l'Insurrection,
Toujours résistants face à la répression.*

Le 9 décembre aux Mées,
Les insurgés livrent bataille,
Pour défendre la liberté,
Sans peur des représailles.

Honneur à ceux qui se sont levés,
Beaucoup ont été arrêtés, massacrés, déportés,
Et 160 ans après,
On réveille notre passé.

*Après 160 ans,
Il est peut-être temps,
D'avoir une réhabilitation,
Pour ceux qui ont mené l'Insurrection,
Toujours résistants face à la répression.*

*Pour ceux qui ont mené l'Insurrection,
Toujours résistants face à la répression.*

*Pour ceux qui ont mené l'Insurrection,
Toujours résistants face à la répression.*

Remerciements

Nous tenons à remercier l'ensemble des partenaires qui ont participé à l'événement en vous rappelant le programme de cette année 2011 :

La municipalité de Moissac-Bellevue

Exposition et conférence de Frédéric Négrel, vendredi 29 avril.

La municipalité des Salles-sur-Verdon

Exposition et conférence de Frédéric Négrel dans le cadre de la fête de Printemps sur le thème des résistances, samedi 30 avril et dimanche 1^{er} mai.

L'association Les grands Chemins

Photos, images et chansons, dimanche 1^{er} mai et samedi 22 octobre à Saint-Martin-de-Brômes.

1851, des Maures au pays du Verdon : récital des chansons des Pays du Verdon, causerie, et exposition de peinture, du 24 juillet au 31 juillet.

Les municipalités de Sillans-la-Cascade et d'Allemagne-en-Provence

À l'occasion des Caminades du Verdon : expositions et projection-débat en présence de Frédéric Négrel autour du film *Ils se levèrent pour la République* de Christian Philibert, le week-end du 7 et 8 mai.

La municipalité de Ginasservis

Exposition, conférence de Frédéric Négrel et projection du film *Ils se levèrent pour la République* en présence de Christian Philibert avec un débat, samedi 28 mai.

Co-organisation du colloque *la Résistance républicaine de 1851 en Provence* : origines et prolongements avec le Parc naturel régional du Verdon et l'association 1851, pour la mémoire des résistances républicaines. Au programme de ce 10 décembre : inauguration de la traverse des insurgés de 1851, conférences, et expositions et récital de chansons de Daniel Daumàs et Gaspard Doussière.

L'association culture, loisirs et patrimoine

Exposition le week-end du 19 et 20 juin à Sainte-Croix-de-Verdon.

Exposition et spectacle *1851, libertat!*, samedi 28 octobre.

La municipalité de Saint-Julien-du-Verdon

Spectacle de théâtre *L'homme semence* et exposition, le week-end du 2 et 3 juillet.

L'association Moustiers spectacles historiques

Spectacle historique « Une si belle histoire » sur l'histoire du village raconté en 10 tableaux dont un sur 1851 et inauguration d'une plaque commémorative. Le 18 et 19 juillet, le 1^{er} et 2 août et le 8 et 9 août à Moustiers-Sainte-Marie.

La municipalité d'Aups

Exposition et conférence de Frédéric Négrel, du 25 juillet au 5 août.

L'association Quinson histoire et devenir

Conférence de Jean Mouly et exposition, du 17 au 21 août à Quinson.

La municipalité de Trigance

Banquet républicain, spectacle des Diseurs d'archives, projection du film *Ils se levèrent pour la République*, et exposition, le week-end du 3 et 4 septembre.

L'association Les amis du vieux Riez

Exposition et conférence Jean Marie Guillon « d'une résistance à l'autre, 1851 – 1944 ». 16 au 25 septembre à Riez.

La municipalité de Rougon et le bistrot de pays La terrasse

Spectacle *1851 libertat!* lundi 24 octobre.

L'association les Estubes

Exposition, et spectacle *Lecture d'archives en musique autour de 1851* par les Diseurs d'archives, samedi 5 novembre à Allons.

Le foyer rural Artuby Lachens

Exposition et projection du film *1851, ils se levèrent pour le République* suivi d'une discussion avec Frédéric Négrel, vendredi 2 décembre à la Bastide.

L'association le Plancher des chèvres

Exposition et projection du film documentaire *Pays des peuples sans maîtres* suivie d'une discussion avec Camille Apostolo et Frédéric Négrel, samedi 19 novembre à Moissac-Bellevue.

L'association Pays et gens du Verdon, les éditions Parole et l'association La Souvenance

Soupe aux livres, spectacle *L'homme semence*, exposition, itinéraire-lectures en chansons et apéritif. Week-end du 3 et 4 décembre à Aups.

Un grand merci aux Archives départementales des Alpes-de-Haute-Provence et du Var pour le prêt de leur exposition et leur soutien.

Le courrier scientifique est une publication périodique
du Parc naturel régional du Verdon.

Directeur de la publication :
Paul Corbier

Coordination :
Colette Chauvin et Audrey Zorzan

Suivi et corrections :
Pour le Parc naturel régional du Verdon :
Paul Corbier, Annie Robert et Audrey Zorzan
Pour l'association 1851 pour la mémoire des Résistances républicaines :
Noëlle Bonnet, Colette Chauvin et Paul Cresp.

ISSN : 2109-3288

Mise en page : &com - Groupe COPSI
Achevé d'imprimer en juin 2012 sur les presses de
l'imprimerie Horizon – 13420 Gémenos
N° d'imprimeur : 0410-236
Imprimé en France



La marque Imprim'vert c'est la volonté de réduire les impacts environnementaux liés aux activités de l'imprimerie.